

Bulletin  
édité par le Syndicat  
National des Travailleurs  
de la  
Recherche Scientifique  
(S.N.T.R.S.-C.G.T.)

ISSN 0180-5398

CP 50050

directeur de la Publication  
A. MONTINTIN  
25, rue de Chevrouse  
91400 ORSAY

OCTOBRE  
NOVEMBRE

1987  
NUMERO  
2 6 1

# BRS

## 19<sup>ème</sup> CONGRES du s.n.t.r.s.-c.g.t

24-25-26-27 NOVEMBRE 1987

Université d'Orsay (91)

### SOMMAIRE

PAGES 2 - 3	BUDGET DE LA RECHERCHE UNE FAUSSE PRIORITE DES ORIENTATIONS GRAVES
PAGES 4 - 5	EMPLOI - CONCOURS ; COMPTE RENDU DE LA RÉUNION SYNDICATS / DIRECTION DU 16/10/87,
PAGES 6 A 9	COMMISSION EXECUTIVE DU 12 OCTOBRE 87,
PAGE 10	EXTRAITS DU RAPPORT DE G.MANDVILLE AU BUREAU NATIONAL DU 28/9/87,
PAGE 11	LETRE D'A.MONTINTIN ET R.VARIN ADRESSÉE À G.MANDVILLE,
PAGE 12	COMMUNIQUÉ DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE DU 12 OCTOBRE 87,
PAGES 12-13	RAPPORT DE J.CHOISY A LA COMMISSION EXÉCUTIVE DU 5/11/87,
PAGES 14 - 15	INTERVENTION DE R.TARANTOLA A LA COMMISSION EXÉCUTIVE DU 5/11/87,
PAGE 16	LES VOTES DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE DU 5/11/87,
PAGES 16 - 17	FINANCEMENT DU CONGRES, IL EST VIVEMENT CONSEILLÉ AUX SECTIONS DE RÉGLER LEURS COTISATIONS 86, SI CE N'EST DÉJÀ FAIT, ET LEURS COTISATIONS 87,
PAGES 17 A 24	● TRIBUNE DE DISCUSSION DES CONTRIBUTIONS AU DÉBAT DU 19ÈME CONGRES...
PAGE 24	RÉPONSE DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE AU TEXTE ADRESSÉ PAR LA SECTION DE VERRIÈRES,

DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU 19ÈME CONGRÈS LE SYNDICAT RENCONTRE DES PROBLÈMES DANS LA CONSTITUTION DE LA FUTURE DIRECTION, LA COMMISSION EXECUTIVE EN A DÉBATTU LORS DE DEUX RÉUNIONS. LA COMMISSION EXECUTIVE DU 5/11 A DÉCIDÉ DE PUBLIER LES ÉLÉMENTS CONTENUS DANS CE BRS.

LA COMMISSION EXECUTIVE INVITE LES SECTIONS À POURSUIVRE LA PRÉPARATION DU CONGRÈS SUR LA BASE DES DOCUMENTS SOUMIS À LA RÉFLEXION ET À PROPOSER DES CANDIDATURES POUR LA COMMISSION EXECUTIVE ET LE BUREAU NATIONAL.

# Le Budget de la Recherche

## Une fausse priorité Des orientations graves

Le gouvernement présente le projet de budget de la recherche et du développement technologique comme augmentant de 8,5% avec un montant de 89 milliards de francs.

En réalité on ne parle plus du même budget que les années passées (le BCRD Budget Civil de Recherche Développement).

Le budget présenté est l'Effort Budgétaire de Recherche et Développement (EBRD), il incorpore les dépenses de recherche développement du Ministère de la Défense et les subventions des P et T et de quelques autres Ministères.

Le Budget civil de Recherche Développement 88 ne représente que 39,3 milliards soit une progression de 2,3%. Et compte tenu du taux d'inflation et de l'indice de sophistication c'est un budget en régression. Le BCRD 88 est en volume, inférieur à celui de la loi de finance initiale de 1985 de 2,5%, budget que nous avons qualifié à l'époque comme le plus mauvais budget depuis la période 75-78.

### UN ACCROISSEMENT DE LA RECHERCHE MILITAIRE

Les dépenses de recherche et développement du Ministère de la Défense progressent de 7% avec 33,7 milliards elles représentent 40% du financement public de recherche, alors qu'en 85 elle n'était que de 33%. On retrouve ainsi l'effort considérable consacré au développement militaire dans la continuité d'une politique atlantiste. Sans compter que les dépenses militaires de recherche sont essentiellement exécutées dans quelques grandes entreprises et ont peu de retombées civiles.

### UNE AIDE ACCRUE A LA RECHERCHE INDUSTRIELLE

C'est l'aide à la recherche industrielle qui progresse le plus. Quatre postes concentrent l'essentiel de la hausse.

Le fonds de la recherche et de la technologie : + 45,5% 655 en 1987 à 953 millions en 1988.

L'ANVAR : + 50,6% 425 à 640 millions en 1988.

Les programmes aéronautiques civils : + 33,2% 3,3 à 4,4 milliards.

Le crédit d'impôt recherche : + 45,5% 1,1 à 1,6 milliards.

Le Fond de la Recherche devrait permettre de lancer 11 programmes nationaux prioritaires couvrant des domaines variés avec pour conditions que les projets de recherche soient d'abord industriels, en association ou non avec des laboratoires publics.

Ainsi beaucoup de moyens sont consacrés à la recherche industrielle sous le seul contrôle des industriels, hors de toute évaluation scientifique sérieuse et sans garantie d'efficacité. Des exemples récents sont là pour le démontrer.

Le financement public de la recherche industrielle sous une forme incitative ou sous une forme de grand programme constitue la partie croissante de l'effort budgétaire de recherche et développement.

Avec la progression des dépenses de recherche développement militaire

se sont les deux caractéristiques du budget recherche développement 88.

### ORGANISMES PUBLICS

La logique politique du gouvernement est de considérer la recherche publique suffisamment développée en France, d'où une augmentation inférieure à l'inflation et des diminutions d'emploi comme dans toute la Fonction Publique.

Pour les organismes publics le budget se présente en millions de francs

Dotations ordinaires	14375	+ 1,5%
dont CNRS et Instituts	6753,5	+ 1,8%
" INSERM	1067,5	+ 1,5%
Autorisation de programme	7045,6	+ 2,7%
dont CNRS et Instituts	2022	+ 1%
" INSERM	540	+ 3%
Crédits de paiement	6960,3	+ 3,2%
dont CNRS et Instituts	2131	+ 2,9%
" INSERM	520	+ 3,1%

C'est une diminution nette des possibilités du CNRS et de l'INSERM avec les conséquences néfastes dans les équilibres entre moyens des labos, équipements moyens, grands équipements, masse salariale et promotion. A cet égard les suppressions d'emplois sont présentées comme des mesures d'économie.

### EMPLOIS

Dans les EPST, pendant que l'on crée 150 postes de chercheurs le bilan de la suppression des postes d'ITA est de 228.

Après les suppressions d'ITA de l'an passé, c'est une nouvelle régression. Elle est aggravée par la suppression plus importante des catégories d'Ingénieurs et de Cadres Administratifs. On est loin de la création de 3% de postes de chercheurs par an pour avoir un flux de 4, 5% de recrutement de chercheurs et de la priorité à la création d'emploi d'Ingénieurs et d'Assistants Ingénieurs. Orientations que nous démontrions comme insuffisantes pour assurer le développement de l'emploi public et la formation par la recherche.

### Au CNRS

150 créations d'ITA  
pour le CDST à Nancy

226 suppressions d'emplois

	CNRS (198)	INSU (2)
35 IR2	40 IR2	1 AAR 2
38 IE2	47 IE2	1 SAR 2
24 AI	26 AI	
27 T3	27 T3	IN2P3 (26)
11 AJT2	16 AJT2	2 IR2 1 Préparateur
1 AAR2	11 AGT2	3 IE2 1 Prototypiste
12 SAR3	1 AT1	1 AI
2 AJA2	4 CAR2	2 T3
	3 AAR2	7 AJT2
	15 SAR3	1 AGT2
	6 AJA2	1 AAR2
	2 AGA2	1 IPPN2

2 IPN 2  
3 TP  
1 TI

100 créations de chercheurs  
50 DR2  
40 CR1  
10 CR2

INSERM  
25 créations de chercheurs  
12 DR 2  
9 CR 1  
4 CR 2

INSERM  
39 suppressions d'emplois d'ITA  
5 IR2  
5 IE2  
3 AJT2  
2 AGT2  
10 AAR2  
10 SAR 3  
4 AJA 2

INRA  
16 créations de chercheurs  
DR2  
6 CR1  
2 CR2

92 suppressions d'emplois ITA 8

ORSTOM  
9 créations de chercheurs  
4 DR2  
3 CR1  
2 CR2

11 suppressions d'emplois ITA

Transformations d'emplois liés à l'ouverture desières classes

785 au CNRS  
3 à l'INSU  
63 à l'IN2P3  
166 à l'INSERM

Pour les chercheurs 65 transformations CR2 ---- DR2 au CNRS  
10 transformations CR2 ---- DR2 à l'INSERM

Le lourd bilan des 226 suppressions de postes va amputer largement les possibilités de recrutement dans les catégories d'Ingénieurs et les promotions par concours interne.

Le risque de transformer le changement de grade en reconnaissance de la qualification va devenir de plus en plus grand. Ce n'est pas ce qui va favoriser le dynamisme de la recherche. Le déclassement massif des ITA va s'aggraver.

C'est la nécessité de tous ces éléments qu'il nous faut montrer aux personnels pour les inciter à lutter.

LISTE RÉCAPITULATIVE DES PROGRAMMES NATIONAUX  
ET DES ACTIONS PRIORITAIRES DE RECHERCHE CORRESPONDANTES  
- FONDS DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE 1988 -

PROGRAMMES NATIONAUX	ACTIONS PRIORITAIRES DE RECHERCHE	PROGRAMMES NATIONAUX	ACTIONS PRIORITAIRES DE RECHERCHE
1. BIOTECHNOLOGIES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Génie microbiologique</li> <li>Génie enzymatique</li> <li>Ingénierie biotechnologique</li> </ul>	6. ELECTRONIQUE-INFORMATIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Micro-électronique avancée</li> <li>Informatique</li> </ul>
2. ALIMENTATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sources alimentaires</li> <li>Transformation des produits agricoles</li> <li>Nutrition</li> </ul>	7. RECHERCHE SUR L'AMENAGEMENT ET LES TRANSPORTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transports terrestres</li> <li>Génie civil</li> <li>Génie urbain et habitat</li> </ul>
3. RECHERCHE MEDICALE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rétro-virus ; SIDA</li> <li>Viellissement et handicaps neurologiques</li> <li>Génome humain</li> <li>Médicament, pharmacologie macromoléculaire</li> <li>Génie biologique et médical</li> </ul>	8. RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ressources vivantes</li> <li>Valorisation des ressources minérales</li> <li>Environnement</li> </ul>
4. SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIETE	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'espace européen</li> <li>La communauté nationale</li> <li>L'homme et les mutations : Technologie, emploi, travail.</li> </ul>	9. MATERIAUX NOUVEAUX	<ul style="list-style-type: none"> <li>Matériaux traditionnels en mutation</li> <li>Composites</li> <li>Céramiques</li> <li>Supra-conducteurs</li> </ul>
5. TECHNOLOGIE ET PRODUCTION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mécanique - optique</li> <li>Productique - robotique</li> <li>Conception de produits-design</li> <li>Ergonomie et productivité</li> <li>Génie électrique</li> </ul>	10. CHIMIE NOUVELLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ingénierie moléculaire</li> </ul>
		11. RECHERCHES POUR LE DEVELOPPEMENT	

## EMPLOI CONCOURS

### COMPTE RENDU DE LA REUNION SYNDICATS DIRECTEUR GENERAL (16 OCTOBRE 1987)

Au delà des informations déjà connues concernant les suppressions d'emplois d'ITA (226 dès Janvier 1988 dont 160 dans les corps de catégorie A fonction publique), le Directeur Général en réponse à nos questions, a précisé les implications de cette baisse du nombre d'emplois sur les promotions.

Il a indiqué notamment que :

- dans une situation difficile la gestion des postes doit être rigoureuse pour mettre en adéquation ressources et besoins ;
- la pratique de l'affichage prioritaire pour la mobilité va être accentuée ;
- les postes ouverts aux concours internes en 1988 vont être affectés (ce qui suppose la mobilité) pour 75% d'entre eux et 25% resteront sans affectations (promotion éventuelle sur place) ;
- les concours externes 1987 seraient ouverts fin Octobre - début novembre. A ce propos, les suppressions d'emplois vont conduire à diminuer le nombre de postes ouverts à ces concours : 352 prévus en Mars, 290 prévus aujourd'hui (il s'agit de postes vacants et de postes occupés par des personnes sur CDD qui arriveront à échéance à la date des concours). D'autres emplois occupés par des agents sur C.D.D. arrivant à échéance en février, seront à ce moment-là ouverts au concours externe.

Les postes réservés en 1988 pour le CDST Nancy (en fait pris sur les moyens des autres unités) ne seront ouverts au concours externe que progressivement, dans l'année 1988.

- Les concours internes 1987 devraient être ouverts avant la fin de l'année pour pouvoir bénéficier des mesures transitoires (pas de limite d'âge, concours réservés aux ITA du CNRS).

Les postes ouverts à ces concours sont : les 65 prévus au budget (25 IR, 40 AI), les 61 non utilisés lors des derniers concours internes (1 I.R., 7 T., 24 A.J.T., 20 A.A.R., 4 A.J.A. et 5 A.G.A.) voir tableau ci-joint et des possibilités prises sur les moyens propres du CNRS (postes libres dégradés).

Le D.G. a indiqué, aussi que les 61 postes restants du C.I. 85/86 seraient à nouveau affichés dans les mêmes corps (!), la décision, est selon lui, prise ailleurs et il n'a pas la possibilité de la modifier.

Toutes ces informations confirment les craintes que nous avons exprimées à de nombreuses reprises.

Elles confirment aussi la nécessité d'agir

- pour la création de postes de titulaires,
- pour obtenir les moyens pour un reclassement massif des ITA.

## AVANCEMENTS D'ECHELONS ET DE GRADES

### Avancements d'échelons

=====

Les avancements qui seront vus par les prochaines C.A.P. seront ceux de 1986 et 1987 (effet sur 1987 et 1988).

Seule la fiche de notation 1986 a, pour le moment, été adressée aux agents. Celle de 1987 doit normalement leur parvenir dans les prochaines semaines.

### Nouvelles règles (celles des titulaires)

Contrairement à ce qui se passait pour les contractuels l'effet de l'échelon accéléré pour les titulaires ne peut avoir lieu que dans l'année qui suit (par exemple : un échelon accéléré au titre de 1986 ne peut avoir effet au plus tôt que le 1er Janvier 1987).

Les conditions d'ancienneté à remplir au 31 Décembre de l'année sont donc les suivantes :

Echelon à 2 ans :

7 mois au moins et 18 mois au plus.

Echelon à 2 ans 1/2 :

13 mois au moins et 2 ans .

Echelon à 3 ans :

1 an 7 mois au moins et 2 ans 1/2.

Echelon à 4 ans :

2 ans 1 mois au moins et 3 ans 1/2

### Avancements de grades

=====

Les critères, définis par la Commission Exécutive le 9/01/87, qui ont servi à nos élus pour les dernières C.A.P. et doivent être utilisés pour les C.A.P. 87, sont les suivants :

"Les élus s'assureront que le dossier de l'agent fait ressortir une qualification correspondant bien au corps auquel il appartient.

Les élus du SNTRS-CGT détermineront leurs choix en croisant l'évaluation de la mise en oeuvre des compétences de l'agent appréciées à la lecture des dossiers (avec les limites imposées par la façon dont les dossiers sont remplis par les seuls responsables hiérarchiques) et son ancienneté dans le corps".

Ce sont les critères qui doivent aussi servir de base aux camarades qui vont étudier les dossiers dans les régions.

Cet examen des dossiers au niveau régional peut être aussi l'occasion de faire le point sur l'état de sous-classement des ITA grâce aux indications portées sur les dossiers.

Possibilités de changement de grades vues par les prochaines C.A.P.

Changement de grade au choix  
(Possibilités hors IN2P3)

1987		1985/86	
grade de départ	grade d'accès	Nombre	Possibilités non utilisées
IR 2	IR 1	105	
IE 2	IE 1	174	
T 3	T 2	242	
T 2	T 1	14	22
AJT 2	AJT 1	76	
AGT 2	AGT 1	35	
AAR 2	AAR 1	19	
AAR 1	AAR P	1	
SAR 3	SAR 2	80	
SAR 2	SAR 1	5	8
AJA 2	AJA 1	39	
AGA 2	AGA 1	3	
TOTAUX		793	30

Changement de grade après sélection professionnelle  
(Possibilités hors IN2P3)

1987		1985/1986	
grade de départ	grade d'accès	Nombre	Possibilités non utilisées
IR 2 IR 1	IR 0	18	37
T 2 T 3	T 1	74	116
AAR 1 AAR 2	AAR P	6	13
SAR 2 SAR 3	SAR 1	25	46
TOTAUX		123	212

Possibilités affichées pour 1988  
(vues par les C.A.P. ultérieurement)  
changements de grade au choix

grade de départ	grade d'accès	Nombre		
		CNRS	IN2P3	INSU
IR 2	IR 1	104	6	1
IE 2	IE 1	173	8	
T 3	T 2	154	15	
AJT 2	AJT 1	75	10	
AGT 2	AGT 1	35		
AAR 2	AAR 1	11	1	
SAR 3	SAR 2	50	5	1
AJA 2	AJA 1	38	4	
AGA 2	AGA 1	2		
TOTAUX		642	49	2

Changements de grade après sélection professionnelle

grade de départ	grade d'accès	CNRS	IN2P3	INSU
T 2 T 3	T 1	88	9	
AAR 2 AAR 1	AAR P	7		
SAR 2 SAR 3	SAR 1	30	3	1
TOTAUX		143	12	1

Faute de place le calendrier des prochains CAP n'a pu être inséré dans ce numéro. Il a été publié dans SNTRS - INFORMATIONS N° 34.  
Demandez-le à votre Secrétaire de section

COMMISSION EXECUTIVE  
DU 12 OCTOBRE 1987.

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR C.DRIANCOURT

La journée nationale d'action interprofessionnelle organisée par la CGT le 1er Octobre a permis de faire s'exprimer plusieurs dizaines de milliers de travailleurs en Province et à Paris pour la défense de leurs revendications.

Dans notre secteur 15 des 16 régions du SNTRS-CGT ont pris part aux actions interprofessionnelles organisées localement.

Par ailleurs des initiatives spécifiques recherche ont eu lieu à Toulouse, Bordeaux et Paris Région Parisienne, pour renforcer notre participation aux actions interprofessionnelles. Bien qu'inégale, la mobilisation reste encore insuffisante.

A Paris 250 personnes se sont rassemblées devant le Ministère de la Recherche à l'appel de la FERC-CGT et des syndicats de sa branche recherche ainsi que du SNCS-FEN. Les copains de province préciseront les modalités et niveaux de participation.

Il reste cependant nécessaire de poursuivre nos efforts pour convaincre à la lutte. En effet, non-contents de structurer le tissu industriel, le Service Public, l'emploi, Gouvernement et Patronat s'en prennent à toutes les garanties sociales et plus particulièrement dans la dernière période aux libertés syndicales et droit de grève. Ainsi ce sont les possibilités pour les salariés de se défendre qui sont ainsi attaquées.

Dans la Recherche : au cours de l'entrevue obtenue à la suite de la manifestation du 1er Octobre 87 les représentants du ministre ont rappelé quelques aspects de la politique gouvernementale en matière de recherche. Ils considèrent que le secteur public de recherche français est beaucoup plus développé que celui de nos partenaires européens, ce qui poserait problème. Son développement aurait été exponentiel et trouverait à présent ses limites.

Le gouvernement estime nécessaire de procéder à un rééquilibrage entre la recherche publique et la recherche industrielle, en stoppant le développement de la première au profit d'un encouragement de la seconde.

Pour ce faire le Ministre compte développer la mobilité des chercheurs du public vers le privé. Un arrêté est en préparation à cette fin qui prévoit l'attribution à tout chercheur quittant le public pour le privé d'une prime de départ équivalente à un an de salaire. Concernant l'emploi chercheurs, VALADE dans sa conférence de presse a indiqué que c'était la dernière année. L'emploi ITA serait suffisant mais mal réparti.

Voici des éléments qui, portés à la connaissance des salariés, devraient contribuer à la mobilisation pour les rassemblements du 15 Octobre à l'appel commun du SNTRS-CGT, du SNCS-FEN et du SNPCEN-FEN paru dans SNTRS- INFO.

Voici rappelées brièvement les raisons de lutter aujourd'hui et le chemin à parcourir pour que les personnels du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA s'engagent dans la lutte.

Car c'est par la lutte que les personnels pourront s'opposer aux tentatives destructrices, défendre leurs intérêts et leur dignité et imposer des solutions permettant au plus grand nombre la satisfaction de leurs revendications.

C'est pour cela que les salariés se sont dotés d'un outil : la CGT, et pour ce qui nous concerne : le SNTRS-CGT. Le meilleur moyen de gagner, c'est un SNTRS-CGT fort en nombre d'adhérents de toutes qualifications, en capacité militante, mais aussi en capacité à s'adapter aux réalités nouvelles.

Cette CGT qu'il faut et que nous voulons, combative et correspondant à l'état d'esprit des salariés dans leurs diversités, elle se construit en permanence, elle évolue parce qu'elle est un corps vivant.

Au SNTRS-CGT, comme dans toute la CGT il nous faut prendre le temps de la réflexion pour être à la fois force de propositions, mais aussi approfondir nos analyses, corriger nos défauts, être toujours plus exigeants quant à la pratique démocratique. Et tout cela en faisant constamment face à nos responsabilités de défense des personnels et d'organisation des luttes.

Toutes ces dimensions de l'activité syndicale sont abordées en permanence. Selon les moments, certaines prennent plus de poids que d'autres. C'est toujours la vie qui l'impose. Aujourd'hui plus particulièrement s'il y a réflexion sur les formes de lutte, la pratique démocratique avec les personnels et à l'intérieur de l'organisation syndicale, c'est parce que des interrogations surgissent depuis des années liées aux difficultés de convaincre à la lutte, à la prise en compte des diversités et spécificités dans la CGT.

Si les débats sont parfois rudes, la réflexion collective du plus grand nombre est une garantie d'efficacité et d'enrichissement. Il y a des moments privilégiés pour cela dans les organisations syndicales. Ce sont les congrès.

Le SNTRS-CGT rentre dans la préparation de son 19ème Congrès ; une bonne partie de son activité dans les semaines à venir va consister à faire participer le plus grand nombre d'adhérents à cette réflexion. La C.E. et le B.N., de part leur responsabilité, l'ont entamée depuis quelques mois puisqu'il leur revient de proposer des documents, support à la réflexion. Le B.N. quant à lui a entamé des discussions sur sa relève depuis au moins deux ans. C'est dans ce cadre que des désaccords sont apparus dans le B.N.

Le Syndicat a été informé en Février 87 du départ de près de la moitié des membres du B.N. qui souhaitent réintégrer leur activité professionnelle. Parmi eux, les 2 permanents ayant en charge le Secrétariat Général : Alain et Richard. Leur apport important tant dans la réflexion que dans l'animation du syndicat ne va pas se remplacer du jour au lendemain. La contribution des camarades non permanents sortants qui apportaient leurs expériences vécues au plus près des personnels doit également être remplacée par la venue de nouveaux camarades. Devant cette réalité, le B.N. s'est donc attaché à initier un processus pour préparer la nouvelle équipe et la relève du Secrétariat Général.

C'est dans la dernière période -depuis le 21 Septembre- que des divergences sont intervenues. Celles-ci n'ont pu être réglées à l'intérieur du B.N. Elles sont suffisamment importantes pour qu'il y ait nécessité d'élargir le

collectif traitant de ces problèmes. C'est la raison de la convocation de cette C.E. extraordinaire. Extraordinaire parce qu'elle n'était pas prévue, mais aussi parce qu'elle va faire état de problèmes d'hommes. Il n'a pas été possible de dépasser cette approche. Ce n'est pas l'habitude des camarades du B.N., mais nous en portons collectivement la responsabilité. Peut-être aujourd'hui 12 Octobre certains d'entre nous, après 3 semaines de réflexion, en arrivent-ils doucement à la conclusion qu'il y a bien un problème de fond entre nous, un débat d'idées derrière le débat d'hommes. En ce cas, nous vivons probablement aujourd'hui un épisode supplémentaire dans l'apprentissage permanent de la démocratie, et le SNTRS-CGT avec ses militants en sortira plus fort et plus riche.

Des noms de camarades vont être évoqués dans ce rapport. Il n'a pas été possible de faire autrement pour l'information de la C.E. Toutefois, s'il devait susciter des mises en cause, qu'il soit clair qu'il s'agit des méthodes de travail et non des personnes.

Pour terminer cette introduction précisons que ce rapport n'est pas celui de l'ensemble du B.N., mais de la majorité qui s'est dégagée au cours de la dernière réunion du 5 Octobre.

Enfin, décision a été prise unanimement de proposer à Roger Lallier de participer à cette C.E. au titre de futur membre du B.N. Nous avons pesé cette décision ; le souhait que Roger Lallier puisse déterminer sa participation au B.N. en toute connaissance de cause l'a finalement emporté.

Le B.N. s'est préoccupé de longue date de solliciter des bonnes volontés pour qu'une direction puisse être en place au soir du 19ème Congrès.

#### QUEL A ETE LE PROCESSUS ?

- Un premier échange sur les desiderata de chacun des camarades du B.N. a lieu au cours de 2 réunions à Gif.

A cette époque, il s'agissait de voir si chacun envisageait ce mandat comme le dernier. Car tous les camarades permanents ou non, souhaitent que les responsabilités à ce niveau soient temporaires et que l'équipe de direction se renouvelle progressivement. Les permanents ont tous le désir à court ou moyen terme de réintégrer une activité professionnelle.

- En Mars 86, les départs annoncés à la C.E. de Février 87 se précisent. La majorité des camarades restants ont fait savoir que le mandat du 19ème Congrès serait pour eux le dernier. En 2 mandats l'équipe de Direction devrait donc être quasi totalement renouvelée.

- En Mai-Juin 86, au cours d'un B.N. courant, les difficultés que le syndicat traversait alors, son isolement dans la CGT, font évoquer l'hypothèse d'un changement de Direction suite à des changements possibles d'orientation du syndicat. Dans ce cadre, chacun des camarades donne sa position et seul Roger Tarantola a indiqué qu'il resterait pour défendre l'orientation actuelle du syndicat.

- La relève du Secrétariat Général est abordée concrètement aux B.N. des 19 Janvier et 2 Février 87. 3 camarades avaient été sollicités par Richard Varin et Alain Montintin pour être Secrétaire Général. Il s'agit de Jacques Audin, Catherine Driancourt, Gérard Mandville.

Le B.N. est informé que ces 3 camarades ont refusé cette responsabilité.

Une discussion s'engage alors sur la difficulté de remplacer Alain Montintin et Richard Varin et sur la nécessité d'un travail plus collectif pour l'avenir aux vues du poids particulier qu'avait pris leur fonctionnement en binôme. Devant l'absence de volontaires, Roger Tarantola indique qu'il est prêt à prendre ses responsabilités. Sa proposition est repoussée par Richard Varin et Alain Montintin qui en donnent les raisons : Roger est trop jeune et trop excessif. Son intervention à la C.E. du 21 Novembre 85 qui fait état de pressions exercées sur le syndicat et met en cause une organisation politique relève d'un désaccord de fond sur la pratique. Sa qualification d'Administratif pose des problèmes de représentativité.

Le B.N. du 19 Janvier se termine sur l'appel à la réflexion de chacun et décision est prise d'annoncer officiellement les départs à la C.E. du 6/2/87.

Au B.N. de la semaine suivante, le 26 Janvier 87, Alain et Richard, considérant que des critiques ont été faites sur la pratique de direction qu'ils ont développée souhaitent en tirer les conséquences. Bien qu'ils l'aient envisagée, ils ne retiennent pas la solution de démission. Mais pour tenir compte des critiques, ils proposent de mettre fin au binôme et d'examiner toutes les décisions engageant la vie du syndicat en B.N. Ainsi qu'un processus de désengagement rapide de leur part. Ils ne participeront pas à la rédaction des documents de Congrès. Toutes ces dispositions devant être annoncées à la C.E. du 6/2 si tout le monde en est d'accord. Ce qui est fait après le B.N. du 2 Février qui prépare le rapport à la C.E.. Au cours de ce B.N. Roger Tarantola demande à ce qu'un délai soit fixé pour la réflexion de chacun relative au Secrétariat Général. Certains camarades ressentent cette proposition comme un ultimatum concernant sa "candidature".

- La C.E. est informée le 6 Février 87 des dispositions prises pour préparer les documents de Congrès, de la mise en place "d'une prise en charge plus collective de la vie du syndicat par les membres du B.N." pour gérer la phase transitoire dans laquelle "Alain Montintin et Richard Varin seront de moins en moins en avant pour représenter le syndicat ou pour exprimer l'opinion du syndicat".

- A partir de cette époque des camarades sont sollicités pour constituer la nouvelle équipe et venir rejoindre les 6 camarades ayant accepté un nouveau mandat au B.N., à savoir : Jacques Audin, Catherine Driancourt, Claudine Karlin, Gérard Mandville, Jean Omnès et Roger Tarantola. Les 3 camarades sollicités sont : Annick Kieffer, Dominique Lagrange et Roger Lallier.

- C'est au B.N. du 25 mai 1987 que Gérard indique qu'il est prêt à assurer la charge de Secrétaire Général en indiquant que ce n'est pas sa vocation, qu'il y restera le temps nécessaire à une autre solution et qu'il souhaite travailler dans un climat de confiance et de fraternité. Claudine Karlin, sollicitée également, avait refusé.

Tout le B.N. se félicite de la décision de Gérard. Information est faite à la C.E. et au C.S.N. des 29 et 30 Juin 87. Décision est prise que Gérard et Alain travailleront en biseau jusqu'au Congrès.

Le B.N. du 25 Mai est également l'occasion de tracer des perspectives pour la future C.E. C'est à cette même date qu'est envisagé un B.N. à la rentrée consacré à la répartition des tâches.

- Le B.N. du 2 Septembre fait le point sur l'achèvement des documents de Congrès. Des difficultés dans la rédaction du rapport d'Activité (sous la responsabilité de Roger Tarantola et Catherine Driancourt) nécessiteront le

report de la C.E. et se traduiront par un retard dans l'en des documents. Décision est prise d'aborder au B.N. du 28 Septembre la répartition des tâches de la future direction.

- A partir du lundi 21 Septembre et pendant toute la semaine, Gérard entreprend une série d'entretiens bilatéraux avec les copains pour préparer le B.N. du 28/9. C'est le 22/9 que Roger Tarantola est informé par Gérard Mandville qu'il ne figure pas dans ses propositions pour la nouvelle Direction et est invité à réintégrer son activité professionnelle. Gérard ayant annoncé que la proposition qu'il va faire au B.N. est partagée par 2 autres camarades (Claudine Karlin et Jean Omnès), de multiples échanges ont lieu pendant cette semaine pour tenter de faire mesurer les conséquences de cette proposition et inviter les copains à la retirer.

- Au B.N. du 28 Septembre, Gérard Mandville réitère ses propositions en rappelant les conditions auxquelles il avait envisagé d'assurer la charge de Secrétaire Général.

Ce rapport présente rapidement les propositions et attendus présentés en B.N., à charge pour les copains qui les partagent de les développer :

1-)—— Les conditions liées à l'acceptation de la charge de Secrétaire Général :

-- travailler de façon identique au B.N. précédent, c'est à dire travail collectif et acceptation par chacun qu'on porte appréciation sur son travail.

-- responsabilité particulière du Secrétaire Général : animateur avec les moyens d'assumer sa responsabilité.

-- pour cela : retrouver climat de fraternité. Application et respect des mandats définis par le BN, la CE ou le Congrès.

2-)—— Dans cet esprit, après les entretiens, répartition des tâches. Un camarade ne doit pas faire partie de la future Direction : Roger Tarantola.

3-)—— Pourquoi Roger Tarantola ?

- intervention de Roger Tarantola à la CE du 25/11 qui n'a pas accepté, contrairement à Jacques Audin les reproches qui lui ont été adressés au BN qui a suivi cette CE.

- responsable en grande partie du climat actuel.

- risque -avec sa présence- que le BN soit paralysé par une crise.

4-)—— Appel à la responsabilité de Roger Tarantola pour se retirer. Si le B.N. ne retient pas cette proposition, Gérard Mandville indique qu'il en tirera les conséquences.

Celles-ci sont explicitées au cours de la discussion qui suit :

1. Portera le problème devant la CE
2. Selon la réponse de la CE envisage de se retirer.

Gérard explique ensuite l'absence d'Alain Montintin et Richard Varin en donnant lecture au B.N. de la lettre qu'ils lui ont adressée à titre personnel pour l'informer de leur démission.

Cette lettre qui vous a lue par Gérard en fin de rapport s'appuie sur le compte-rendu fait par Gérard à Alain et Richard de ses premiers entretiens avec Jacques et Roger les 21 et 22/9.

Elle explicite les raisons de leur démission : ils entendent de cette façon ôter, " tout prétexte à subordonner le débat normal sur les conditions d'une future direction à un débat sur nous".

Le débat sur les propositions de Gérard s'engage. Dans sa majorité, le B.N. ne partage pas les propositions et arguments présentés par Gérard, car :

--- Il y a effectivement des difficultés, mais divergence d'appréciation sur leurs raisons. En tout état de cause, il est possible de les dépasser.

--- Il ne faut pas les régler par une démarche d'exclusion. Commencer un mandat dans ces conditions n'augure pas bien du fonctionnement de la future équipe. On doit faire confiance à celle-ci dans sa capacité à régler tous les problèmes qui pourront surgir au cours de son mandat.

--- Aucune argumentation convaincante n'est avancée concernant Roger Tarantola.

Le B.N. dans sa majorité propose donc une autre démarche :

- retirer la proposition qui contient en germe des risques destructeurs pour le syndicat,

- travailler tous ensemble sans exclusive, le B.N. a besoin de toutes les compétences des 6 copains qui avaient accepté un nouveau mandat en plus de ceux qui doivent rejoindre la future équipe.

En conclusion, une semaine de délai supplémentaire pour la réflexion est décidée. Mandat est donné à Gérard pour discuter avec Alain et Richard afin qu'ils reprennent leur démission.

Une semaine plus tard, au B.N. du 5/10, la situation est bloquée : chacun reste sur ses positions et Alain et Richard ne reviennent pas sur leur démission.

Gérard ainsi que Claudine et Jean précisent que si Roger Tarantola reste, ils ne feront pas partie de la future Direction, un problème de confiance étant posé. Décision est prise de convoquer une C.E. extraordinaire.

Ce processus de constitution de la future équipe a donc fait l'objet de nombreux B.N. dont 3 ont été tendus avant la proposition du 28 septembre ; il s'agit de ceux des 19/1, 2/2/ et 2/9/87.

Après cet exposé détaillé du processus, voici quelques réflexions et interrogations soumises à la réflexion de la C.E. :

— Il y a une responsabilité collective du B.N. dans la situation actuelle. Peut-être la question de la relève a-t-elle été mal abordée ? Il appartient à la C.E. d'en débattre.



-- Au-delà des difficultés internes, il y a le contexte général qui pèse :

- . la société traverse une crise profonde dont les effets destructeurs n'épargnent personne.
- . les difficultés rencontrées par notre syndicat pour faire intervenir les travailleurs, mais aussi le reflux du militantisme procèdent de cette situation.
- . ainsi que les difficultés rencontrées dans la CGT pour aborder les problèmes stratégiques et la situation du SNTRS dans la CGT.

Bien que le B.N. ait fait de réels efforts pour impliquer plus fortement la C.E. et les adhérents, la pression a été plus fortement ressentie par tous les camarades du B.N. compte-tenu de sa responsabilité spécifique.

-- Le souci actuel de tous les camarades du B.N. est de :

- .. constituer une équipe qui puisse appréhender avec le maximum d'efficacité les débats auxquels le SNTRS-CGT aura à faire face.
- .. préparer le Congrès important qui nous attend.

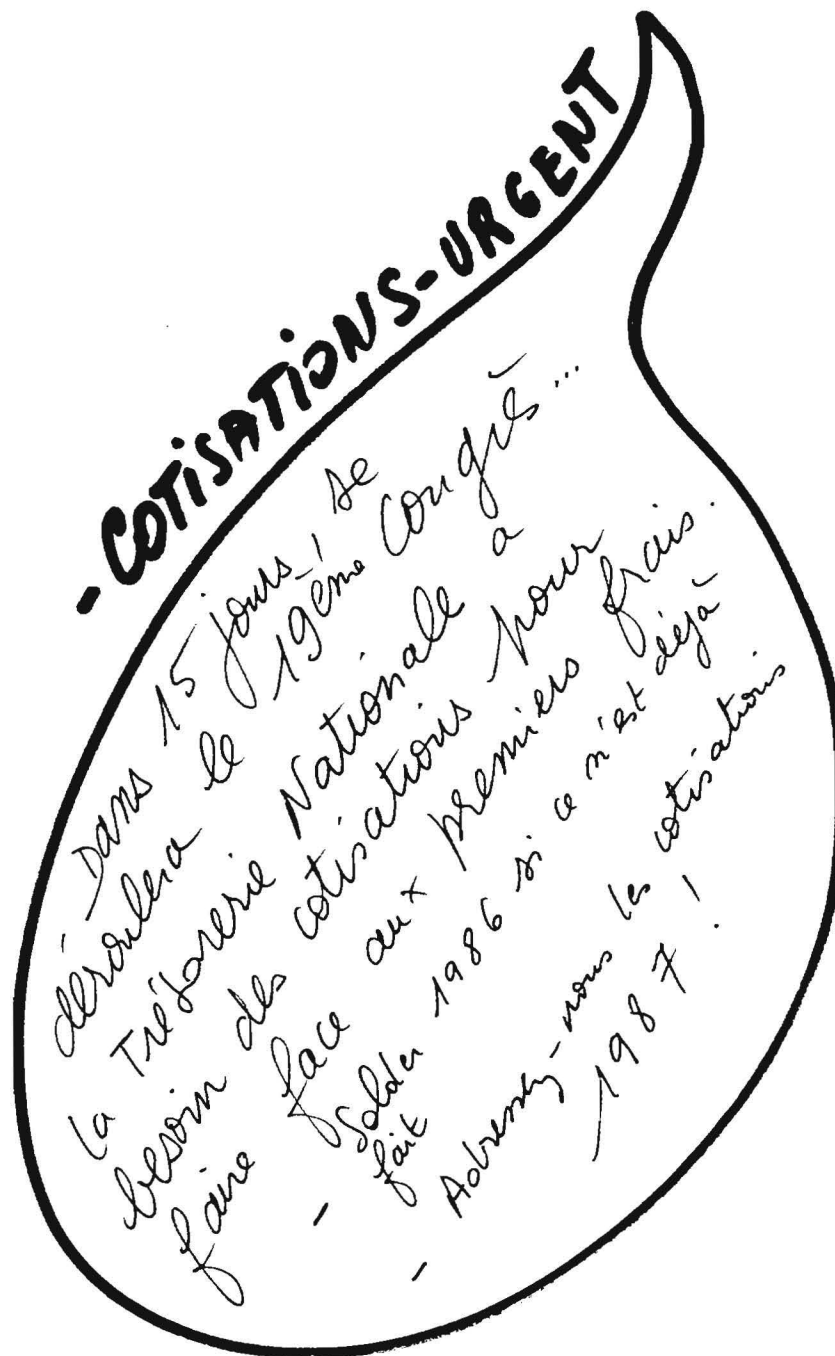
C'est pourquoi un appel est lancé à la C.E. pour définir les meilleures conditions pour réaliser ces objectifs et pour que les camarades de la C.E. s'engagent pour y parvenir.

Puisque c'est la constitution d'une équipe de direction qui a provoqué des désaccords dans le B.N., il est souhaitable que la C.E. aborde cette question. Voici déjà quelques interrogations pouvant susciter un débat :

- \* Comment constituer une équipe de Direction ?
  - la première phase du travail n'est-elle pas de définir les tâches à effectuer ?
  - puis les méthodes de travail collectif dans l'équipe ? - ensuite de solliciter les camarades collectivement ?
- \* Devant les difficultés rencontrées pour trouver des copains se sentant la capacité de prendre en charge le Secrétariat Général, ne devons-nous pas démythifier le rôle du Secrétaire Général ? Doit-il y avoir hiérarchie dans un collectif ?
- \* Quelles relations entre le B.N. et la C.E. ?
- \* Le B.N. doit-il se présenter toujours soudé devant la C.E. ? Que recouvre la notion de solidarité de B.N. ? Comment les membres de la C.E. ont-ils vécu le B.N. dans la C.E. ?

Enfin, voici quelques propositions à discuter, susceptibles de contribuer au dépassement de la situation actuelle :

- Travailler tous ensemble jusqu'au Congrès dans le C.E. et au B.N.
- Demander à Alain et Richard de revenir sur leur décision de démission.
- Faire venir dès à présent de nouveaux copains dans le B.N. pour préparer le Congrès.



EXTRAITS DU RAPPORT DE GERARD MANDVILLE  
AU BUREAU NATIONAL DU 28/09/1987

présentant les orientations de fonctionnement et les membres du futur Bureau National.

- Pouvoir débattre de toutes les questions librement dans le Bureau National : question de fond, mise en oeuvre des orientations, mais aussi tout ce qui concerne la façon dont le travail de chacun est fait.
- Chacun doit accepter qu'à un moment ou à un autre on porte appréciation sur son travail.
- Chacun a une responsabilité à assumer.
- Le Secrétaire Général est l'animateur de la politique générale du syndicat, il doit être en mesure d'en assurer la pleine responsabilité avec les camarades chargés d'une fonction spécifique responsable à l'organisation, de la politique scientifique, trésorier, etc...

Ces principes rappelés, il y a encore les conditions à l'exercice de ces responsabilités :

- Retrouver un climat de fraternité perdu depuis février.
- L'application et le respect des mandats définis par le BN, ou la Commission Exécutive ou le Congrès.

C'est dans cet esprit que j'ai interrogé les camarades déjà pressentis par des BN précédents.

Je l'ai fait aussi avec quelques principes dans la répartition des tâches :

- Nécessité de tourner dans les responsabilités, afin que les camarades aient une connaissance de l'ensemble des activités du syndicat et éviter une trop grande spécialisation qui nous conduit à nous reposer sur la connaissance d'un camarade.

J'ai essayé de tenir compte des aspirations des camarades et de leur projection sur l'avenir.

- \* Catherine DRIANCOURT comme Secrétaire de la section nationale INSERM, se consacrerait essentiellement à l'activité de la section nationale INSERM et à son insertion dans l'activité générale du syndicat. Elle souhaite que l'INSERM soit représentée par 2 personnes au BN pour assurer la formation du second camarade et c'est logique. Cette camarade en l'occurrence pourrait être Dominique LAGRANGE .
- \* Claudine KARLIN serait chargée de l'animation de la politique scientifique du syndicat. Relations avec les élus du Comité National, animation de la politique sectorielle avec les responsables de secteur. Elle serait aidée par Annick KIEFFER qui s'occuperait plus spécialement de la liaison politique scientifique --- emplois --- formation et du secteur SHS.
- \* Jean OMNES serait responsable à l'organisation il pourrait avec sa grande connaissance du secteur revendicatif assurer la liaison entre revendications et organisation du syndicat. Le secteur revendicatif serait réparti entre plusieurs camarades, moi comme le faisait précédemment Alain MONTINTIN, assisté de Roger LALLIER.

- \* Jacques AUDIN continuerait d'être trésorier, mais comme il est susceptible de quitter le CNRS vers Mars, Avril 88, il faut déjà penser à sa succession. J'ai demandé à Catherine JOUITTEAU qui ne souhaiterait pas poursuivre son activité syndicale dans l'action sociale à cause de ses difficultés familiales et de ses contraintes professionnelles, d'assurer la fonction de trésorier, elle pense pouvoir répondre positivement à cette sollicitation.

A cet effectif plus réduit en nombre que dans le précédent BN, il faut ajouter des camarades qui garderont leurs activités actuelles sans être membres du BN.

Nous devons aussi nous appuyer sur les camarades élus comme ceux des C.A.P. qui ont un rôle plus étendu dans la défense des personnels.

Nous pourrions aussi faire travailler des membres de la C.E. ou non sur des points précis ou sur un thème.

Lettre d'Alain MONTINTIN et Richard VARIN adressée à Gérard MANDVILLE.

Orsay, le 23 Septembre 1987.

Cher Gérard,

Comme tu le sais l'exécutif du syndicat traverse une crise depuis le début de cette année.

Cette crise s'est ouverte en Février dernier lors du premier Bureau National consacré à l'examen des candidatures possibles au Secrétariat de la future direction.

A cette époque, nous avons commis l'erreur de ne pas consacrer suffisamment de temps à des entretiens préalables avec les différents membres du B.N, mais nous ne pensons pas que cela puisse expliquer certaines réactions notamment de la part de Roger que nous n'avions pas retenu (avec d'autres) dans nos perspectives pour cette responsabilité.

Nous ne reviendrons pas ici sur les raisons que nous avons émises et que chacun doit avoir en mémoire.

Nous continuons de penser qu'il était de notre responsabilité de donner au B.N tous les éléments et d'engager notre opinion sur ces bases, nous l'avons fait sans regret.

Dans sa longue intervention Roger fit acte de candidature et avança l'idée qu'en ayant omis d'envisager sa candidature nous étions logiques avec une pratique d'ostracisme et de persécution à son égard, pratique renforcée par l'existence du binôme que nous formions et jugé comme un obstacle à l'exercice de la démocratie. Ainsi un B.N ordinairement consacré à prospecter les possibilités d'une nouvelle direction se transforma en un réquisitoire contre nous-mêmes.

Profondément choqués par la soudaineté de la réaction autant que par sa violence alors qu'à aucun moment Roger ne pris la peine de nous entretenir (ni le B.N) de ce qu'il nous reprochait, nous avons envisagés de donner notre démission. L'amitié de camarades avec lesquels nous avons traversés les difficultés extrêmes de ces dernières années et l'absence d'une solution pour le syndicat nous ont retenu. Nous avons formulé l'espoir que les choses s'arrangeraient avec le temps et nous permettraient de terminer nos derniers mois de responsabilité à la tête du syndicat en laissant son exécutif remplir ses tâches d'animation.

Malgré un climat de tension permanent, il a été possible de proposer ta candidature au poste de Secrétaire Général qui fut adoptée par la CE pour être soumise au prochain Congrès. Cependant l'équilibre, déjà précaire, s'est trouvé mis en cause à la rentrée lorsque l'on apprit que la rédaction du projet de Rapport d'Activité confiée en Février n'avait pas commencé, avec toutes les conséquences pour la qualité du document, les conditions de sa discussion, et l'organisation du Congrès.

Déjà lourde l'ambiance s'est dégradée alors que tu as commencé tes premiers entretiens pour ébaucher une nouvelle équipe. Le bref compte-rendu que tu nous en a fait mardi soir nous confirme que nous sommes désormais confrontés à une grave crise de direction. Il ressort qu'une fois encore le nécessaire débat sur les conditions de bon fonctionnement du syndicat se confond avec notre mise en cause.

Nous n'entendons pas nous soustraire à ce débat que semblent souhaiter certains camarades avec une insistance d'autant moins compréhensible que notre départ est connu.

Si nous avons à justifier de tous nos faits et gestes, de nos avis, de nos comportements, de nos défauts et de nos qualités durant près de dix ans passés aux principales responsabilités du SNTRS nous le ferons devant ceux qui nous ont confié ces responsabilités, Congrès après Congrès, s'ils le souhaitent et s'ils considèrent que cela pourra renforcer le syndicat.

Dans l'immédiat, nous considérons que le climat créé, le niveau vers lequel certains souhaiteraient voir évoluer la discussion est indigne de l'idée que nous nous faisons du syndicat et de nous-mêmes.

Il est préférable pour le syndicat comme pour nous-mêmes de te remettre notre démission en te laissant le choix de sa publicité. En agissant de la sorte, nous pensons rendre un dernier service au SNTRS (en tant que responsables) en otant tout prétexte à subordonner le débat normal sur les conditions d'une future direction à un débat sur nous.

Le SNTRS ne peut pas devenir l'organisation de qui aura décidé de s'y imposer à n'importe quel prix et, ce, quels que puissent être les appuis dont il pourra disposer.

Quelle que soit la taille ou la nature de l'organisation, il semble qu'il soit parfois difficile d'éviter la confusion entre les projets personnels et l'intérêt de l'organisation au point d'en oublier ce à quoi elle sert et comment nous devons la servir mais il nous reste un moyen qui doit faire la différence entre notre syndicat et n'importe quelle autre organisation : la démocratie syndicale.

C'est pourquoi nous voulons croire que cette situation se clarifiera rapidement et que la direction du syndicat, qui a trop perdu de temps et d'énergie à être fixée depuis de longs mois par une histoire personnelle hors de proportion avec le travail à faire et pour lequel elle a été élue, sera enfin en mesure de répondre à l'attente des adhérents et des travailleurs scientifiques.

Pour faire face à tous les problèmes qui nous entourent, pour continuer l'effort d'ouverture du syndicat à l'ensemble des travailleurs scientifiques, et surtout être partout leurs meilleurs défenseurs, il nous faut une équipe qui reflète le pluralisme de notre syndicat et qui travaille dans un esprit de confiance et de fraternité.

Nous sommes convaincus que la CE t'aidera à créer les conditions indispensables pour que tu puisses composer une équipe aussi soudée que l'a été la nôtre jusqu'à ce<sup>qu</sup> se pose le problème de notre succession, la valeurs des militants pressentis par le BN est une garantie que cette équipe sera uniquement préoccupée de servir le syndicat et à mettre en oeuvre la continuité de nos orientations dans la CGT.

Quant à nous, nous resterons fidèles à nos engagements en continuant de servir le SNTRS en tenant compte des exigences liées à notre réinsertion professionnelle.

Avec toute notre amitié.

Alain MONTINTIN  
Richard VARIN

**SNTRS**SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS  
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE25, rue de Chevreuse  
91400 ORSAY

## COMMUNIQUE

DE LA COMMISSION EXECUTIVE

La Commission Exécutive du SNTRS-CGT s'est réunie en séance extraordinaire le 12 Octobre 87.

Elle a été informée des difficultés rencontrées par le Bureau National lors de la préparation des propositions de composition du futur Bureau National. Ces propositions seront soumises au CSN à l'issue du 19<sup>e</sup> Congrès .

La Commission Exécutive a pris connaissance de la lettre d'Alain MONTINTIN (Secrétaire Général) et de Richard VARIN (Secrétaire Général adjoint) annonçant, en l'expliquant, leur démission .

La C.E. a donné le mandat suivant au Bureau National :

- elle demande à tous les membres du B.N. d'achever leur mandat .
- le travail de prospective pour proposer la nouvelle direction (CE et BN) est placé sous la responsabilité de Gérard MANDVILLE, aidé par Joël CHOISY et le B.N.
- 3 camarades qui avaient été pressentis pour participer au futur Bureau National sont associés dès maintenant à ses travaux. Il s'agit de : Annick KIEFFER, Dominique LAGRANGE et Roger LALLIER.

Le 5 novembre, la Commission Exécutive examinera les évolutions concernant la prospective pour la future direction et l'exécutif du syndicat et informera le Syndicat.

Dès à présent la Commission Exécutive invite les adhérents à préparer le Congrès en prenant connaissance des documents soumis à la discussion et en se réunissant dans les sections locales. Elle invite les Sections à proposer des candidatures pour la Commission Exécutive et le Bureau National futurs.

PARIS, le 12 Octobre 1987.

RAPPORT DE JOEL CHOISY

A LA COMMISSION EXECUTIVE  
DU 5 NOVEMBRE 1987.

Cher (es) Camarade (s),

Nous sommes au terme du mandat que vous m'avez confié le 12 Octobre, je me dois de vous en rendre compte.

De quoi s'agissait-il ?

La C.E. du 12 Octobre a décidé que la proposition, présentée par Gérard Mandville, de constituer la future direction du Syndicat sans Roger Tarantola devait être revue.

La C.E. a estimé que les raisons invoquées pour justifier cette proposition par Gérard Mandville, Claudine Karlin et Jean Omnès et exposées par ces camarades nécessitaient une réflexion en profondeur.

Cette réflexion était confiée à Gérard Mandville et à moi-même pour être prolongée dans le syndicat.

Les difficultés d'emploi du temps de Gérard (il est aussi Président du CAES) ont amené à ce que j'assume seul cette partie du processus de réflexion. Ce qui explique l'emploi du "je" peu usité dans un rapport introductif au débat d'une C.E., dans la CGT.

S'agissant de débattre de propositions à présenter au Congrès, pour le futur Bureau National de notre Syndicat, j'ai volontairement privilégié (et il fallait aussi que j'intercale cette mission dans mon emploi du temps) mes contacts avec les camarades ayant annoncé leur accord à être candidat dans l'exécutif de la prochaine direction. Cela dans mon esprit ne préjuge en rien de la venue dans cet exécutif de camarades qui seront élus par le Congrès à la C.E. du SNTRS-CGT.

Quelles conditions pour ces contacts :

- 1- Avoir avec TOUS le même langage pour que les propos échangés ne puissent revêtir un caractère clandestin.

Tout le monde pouvait faire état de notre entretien.

- 2- Ne traiter que la question posée par la C.E. à savoir, participer avec chacun à réfléchir sur ses positions annoncées à la C.E. du 12/10 et ensuite laisser les idées progresser jusqu'au Congrès si possible. Cette C.E. devant entendre l'avis des camarades sollicités (étape intermédiaire).

-3- Ne pas chercher les causes touchant aux personnes dans cette crise interne au B.N. et dont vous en connaissez toutes les conséquences.

-4- Rechercher avec les camarades qui le souhaitent le processus dans le fonctionnement du B.N., pris comme entité, et qui a conduit à cette crise.

Cela fera l'objet d'un chapitre particulier que je traite plus loin.

Avant cela, je tiens à souligner que toutes les rencontres que j'ai eues ont revêtu un caractère fraternel et que chacun avait en esprit que nous devions agir dans l'intérêt supérieur du Syndicat. J'ai beaucoup apprécié les rapports d'amitié et de fraternité qui ont dominé ces entretiens.

#### Mon point de vue sur cette crise.

L'énoncé de ce point de vue est de ma seule responsabilité, bien qu'il se soit forgé en prenant en compte l'avis des camarades qui ont souhaité aborder cette question.

Dès le mois de Février (c'est Alain et Richard qui l'écrivent dans leur lettre) lorsque la crise s'est ouverte, il eût été nécessaire que ce sujet soit porté à l'ordre du jour de la C.E. Je ne doute pas qu'alors les questions posées par le rapport introductif aux débats de la C.E. du 12 Octobre émergent naturellement de la discussion et que la C.E. y apporte des éléments de réponse.

Le B.N. s'est considéré comme un îlot face à tout le syndicat et d'abord face à la C.E.

Le B.N. a "oublié" qu'il était l'exécutif d'une instance qui a montré le 12 Octobre qu'elle a les moyens d'appréhender dans la dignité, dans le respect des hommes et des idées qui président à la vie de notre syndicat, les questions les plus délicates.

En amenant cette question et les difficultés rencontrées devant la C.E. dès Février, c'est tout le B.N. qui participait à rechercher les solutions à cette crise alors qu'aujourd'hui l'absence d'Alain et de Richard est particulièrement regrettée.

Cela m'amène à suggérer que le débat sur les méthodes de travail, sur la place du B.N., le rôle particulier du secrétariat, commence dès aujourd'hui. Cela est nécessaire et éclairé par cette crise. Cela est nécessaire aussi dans une organisation fonctionnant sur le principe de la démocratie syndicale, c'est à dire sur les principes de la démocratie au plus près des adhérents.

Il m'appartient aussi de dire ce qui ressort de nos entretiens sur le rôle du Secrétaire Général : il doit veiller à ce que chacun à tous les niveaux du syndicat et de la CGT, puisse donner son point de vue, que cela soit réellement possible et surtout que le point de vue donné suscite le débat et non la sanction, même limitée au verbe.

Ce sont des éléments qui ont découlé des conversations avec les camarades et que je ne pouvais pas ne pas vous transmettre afin qu'ils s'inscrivent tout naturellement dans les débats sur les questions évoquées.

Avant que les camarades vous informent plus précisément de leurs intentions, je voudrais vous dire qu'aucun fait nouveau ne m'a été communiqué, aucune argumentation nouvelle ne m'a été indiquée. Donc ce qu'énonçait Catherine Driancourt dans son rapport à la C.E. du 12 Octobre reste inchangé en ce qui concerne Roger Tarantola :

**Rappel : "Aucune argumentation convainquante n'est avancée concernant Roger Tarantola".**

Le rôle que j'ai tenu, je l'ai indiqué au cours de mes consultations, m'amène naturellement maintenant à solliciter les camarades pour qu'ils donnent à la C.E. leur position, leur analyse quant à leur participation à la nouvelle direction du Syndicat.

INTERVENTION DE ROGER TARANTOLA

A LA COMMISSION EXECUTIVE  
DU 5/11/1987

Nous sommes parvenus aujourd'hui à une nouvelle phase du processus de constitution de la Commission Exécutive et du Bureau National que se donnera notre prochain Congrès.

Il m'appartient à présent de vous faire part de ma réflexion et de ma décision, 3 semaines après la Commission Exécutive extraordinaire.

Tout d'abord je tiens à dire que le rapport présenté par Catherine Driancourt lors de la C.E. du 12 Octobre dernier contient l'essentiel des éléments qui peuvent aider à la compréhension de la situation. Je ne vois rien d'important à y ajouter.

La mise en cause insistante et allusive dont je fais l'objet pourrait conduire des camarades à s'interroger à mon sujet. Je tiens à redire ici que je partage sans réserve les orientations du SNTRS-CGT.

Je me suis efforcé par ailleurs d'assumer loyalement les mandats qui m'ont été confiés par le syndicat, quelques soient les conditions dans lesquelles j'ai dû le faire.

Si mon activité a pu poser problème je suis disposé à ce qu'elle soit débattue au grand jour, je suis prêt à répondre de tous mes actes, de telle sorte que nous puissions avoir le débat sur le fond.

Quel a été le cheminement de ma réflexion, quel est le sens de ma décision ?

Lorsque Gérard m'a informé le 22 Septembre de ses intentions à mon égard, j'ai été surpris et profondément choqué.

Ce premier moment passé, j'ai cherché à prendre du recul pour me déterminer le plus objectivement possible.

Si dans un premier temps j'ai réagi comme tout militant CGT qui estime être victime d'une injustice, c'est à dire en faisant front, le membre du BN que je suis a mesuré également les incidences d'une telle décision sur la vie du syndicat au moment où une nouvelle équipe devait se mettre en place. Je me suis efforcé alors, avec les membres du Bureau National qui n'approuvaient pas cette décision, de faire revenir les camarades sur leurs intentions, sans succès.

La C.E. extraordinaire ayant refusé dans l'immédiat, faute d'arguments convaincants, la proposition de constituer un B.N. dont je serais absent, invitant les camarades à reconsidérer leur position, j'ai ressenti un grand soulagement et une profonde satisfaction d'appartenir au SNTRS-CGT. Non que j'aie craint une quelconque mise en cause, n'ayant rien à me reprocher, je n'avais rien à craindre, mais les conditions difficiles de la relève de Richard et d'Alain et des autres camarades sortants auraient pu conduire la C.E. à céder à la solution de facilité : mieux vaut un qui disparaît que 3 qui partent.

En fait, nous avons pu mesurer alors combien la C.E. était pleinement la Direction du Syndicat. Elle avait su faire respecter dans son propre

fonctionnement les principes pour la défense desquels elle avait beaucoup donné dans la dernière période : refuser l'exclusive, la suspicion, juger sur pièce en manifestant le souci de ne froisser personne et de dépasser une situation conflictuelle par le débat dans le respect de la dignité de chacun, chaque membre de la C.E. ayant à coeur de trouver un règlement positif à la crise que traversait le B.N.

Conforté par cette attitude de la C.E. j'ai donc commencé à réfléchir à l'après C.E.

J'ai retenu deux hypothèses :

- 1) Gérard, Claudine et Jean répondent à l'appel de la C.E. extraordinaire et ne font plus de mon départ la condition de leur participation au futur B.N.
- . Dans ce cas je suis disponible pour travailler avec eux, au sein du futur B.N. pour un dernier mandat.
- 2) Les 3 camarades maintiennent leur position.
- . J'ai tout d'abord pensé que dans ce cas il serait de mon devoir de ne pas prolonger la situation de crise provoquée par leur décision. J'ai pensé qu'il serait nécessaire d'éviter les remous, voire les déchirements que pourraient provoquer une situation bloquée par leur intransigeance dans un contexte militant où les bonnes volontés ne sont pas si nombreuses, malheureusement, qu'on puisse envisager, sans risque, de priver le syndicat de leurs compétences.

Bien que cette façon de régler des problèmes de relations humaines, à supposer qu'il ne s'agisse que de cela, en terme d'exclusion ou d'auto-exclusion ne corresponde pas à ma conception des rapports humains et des possibilités de les faire évoluer, j'étais résolu à prendre sur moi seul la responsabilité de désamorcer la crise. J'étais prêt à indiquer à la Commission Exécutive que je n'étais plus disponible pour un futur B.N. .

Pensant que c'était la meilleure solution, j'ai informé Joël Choisy au lendemain du premier B.N. ayant suivi la C.E., de mon intention, l'attitude des trois camarades lors de ce B.N. m'ayant laissé supposer qu'ils n'envisageaient pas de reconsidérer leur position.

Durant les jours qui ont suivi, ma réflexion s'est poursuivie. Les échanges que j'ai pu avoir avec des camarades du Bureau National, puis avec Joël dans le cadre du mandat qui lui avait été confié, m'ont convaincu de la responsabilité collective du B.N. dans la situation créée par sa division : il aurait dû pouvoir saisir plus tôt la C.E. des problèmes qu'il rencontrait.

En effet, tout au long de ces 10 mois, nous avons sous-estimé la capacité de la Commission Exécutive et du syndicat d'appréhender des questions dont ils auraient dû pouvoir débattre, et je pense que ces questions constituent le fond du problème auquel le syndicat est confronté : - Comment constituer une équipe de direction ? Comment aujourd'hui tirer le meilleur parti des capacités individuelles de chacun dans le cadre d'un collectif tel que le Bureau National ou la Commission Exécutive ? - Comment conjuguer collégialité, démocratie, responsabilité, efficacité, autorité ? - Que signifie "diriger le syndicat" ? - Qui le fait réellement, la Commission Exécutive, le Bureau National, le Secrétaire Général ? - Quelle place le BN a-t-il dans la CE ?

Bien évidemment nous n'avons pas identifié immédiatement les problèmes que nous rencontrions comme relevant des questions que je viens d'évoquer. C'est en buttant au jour le jour sur des réticences, des hésitations, des inerties, des

raidissements et des mises en cause aussi que cette réflexion s'est mise à mûrir. Elle était nécessaire, elle s'est imposée au BN dans les conditions qu'on connaît. Elle vient aujourd'hui en CE.

*Il est de notre responsabilité de tirer des enseignements de ce qui s'est passé pour faire en sorte que le Congrès puisse débattre de ces questions de fond dans les meilleures conditions.*

Peut être également nous étions-nous inscrits dans la logique des prérogatives du Bureau National qui tendent à le situer encore au-dessus de la CE.

Nous ne devons pas non plus refaire l'histoire. Le climat était pesant au sein du BN et pour tous. Les conditions internes n'étaient pas créées pour que nous puissions évoquer la possibilité de débattre de ces questions en CE sans nourrir la suspicion. J'en veux pour preuve la teneur de la lettre de Richard et d'Alain à Gérard.

Chacun sait, et le rapport de Catherine est explicite à cet égard, que je n'ai jamais fait acte de candidature à la fonction de Secrétaire Général, alors que s'eût été mon droit de le faire.

J'ai indiqué, en son temps, que j'étais prêt à assumer mes responsabilités s'il n'y avait pas d'autres perspectives. J'ai fait alors, dans des conditions difficiles, ce que Gérard a fait plus tard, assuré de mon appui.

Je revendique seulement que l'on reconnaisse la cohérence de mon attitude, au demeurant naturelle chez un militant CGT : je me suis efforcé en toutes occasions d'assumer ce que je pensais être ma responsabilité, sans tenir compte des interprétations auxquelles cela aurait pu prêter.

Que Richard et Alain aient situé les problèmes que j'ai pu soulever, avec d'autres camarades du BN, comme ressortissant de la réalisation de prétendus projets personnels, montre à quel point il était difficile de les aborder sereinement.

Le bilan du fonctionnement du BN était naturel et nécessaire surtout au moment où la constitution d'une nouvelle équipe était à l'ordre du jour.

Richard et Alain n'ont vu dans cette aspiration légitime du Bureau National qu'une mise en cause personnel, voire la tentative de réalisation de "projets personnels".

C'est inexplicable, sauf à considérer que les conditions difficiles de leur relève dans une situation revendicative dégradée, sur fond de reflux du militantisme aient faussé leur jugement et les aient conduits à sous-estimer les capacités du syndicat à régler ses problèmes. L'image d'un SNTRS-CGT à la merci "de qui aurait décidé de s'y imposer à tout prix" ne me semble pas correspondre à la réalité d'aujourd'hui.

Je considère qu'Alain et Richard ont eu un apport déterminant pour ouvrir le syndicat à une nouvelle conception du dialogue, de l'appréhension de la réalité, du débat sans concession et sans à priori d'aucune sorte. Le BN a été à cet égard, en ce qui me concerne, une formidable école et je sais ce que je leur dois. C'est ce que je retiendrai de ces 9 années de lutte à leurs côtés.

Revenons à la situation présente.  
L'approfondissement de la réflexion sur le lien Bureau National/Commission Exécutive, la responsabilité de cette dernière, le droit des syndiqués à connaître et à se prononcer sur tout ce qui concerne le syndicat m'a conduit à réexaminer la situation et la meilleure réponse à lui apporter

J'ai acquis la conviction qu'il ne serait pas juste de faire porter sur quelques individualités la responsabilité d'une décision qui pèsera d'une manière ou d'une autre sur les principes de fonctionnement de l'ensemble du syndicat.

Pas plus qu'à Gérard, Claudine ou Jean, il ne m'appartient de décider seul de ce qui est bon ou non pour le syndicat :  
*le débat doit avoir lieu et plus particulièrement sur les questions que j'ai évoquées précédemment et que nous avons commencé à aborder à la CE du 12 Octobre.*

Notre Congrès sera l'occasion d'approfondir notre réflexion en y associant l'ensemble des forces vives de notre syndicat.

En ce qui me concerne aujourd'hui, je me sens, après dix ans de luttes avec le SNTRS-CGT, en pleine possession de mes moyens et toujours disponible pour assumer avec tous ceux qui le voudront les responsabilités que le syndicat voudra bien me confier.

Je terminerai mon intervention en lançant un appel ou plutôt une invitation à Gérard, Claudine et Jean.

Nous avons combattu côte à côte depuis suffisamment longtemps pour savoir à quoi nous en tenir sur notre attachement aux orientations du SNTRS-CGT comme sur la qualité de notre engagement.

Je n'ai pas renoncé à l'idée que, tenant compte du débat en cours ou à venir, de l'avis des militants, des camarades qui nous entourent, vous pourriez reconsidérer vos intentions sans rien abandonner de votre droit à vous interroger.

Nous sommes au coeur d'un débat d'où le syndicat doit sortir grandi, comme le seront tous ceux qui en auront admis les règles.

Il n'est demandé à personne de se renier ou d'abdiquer quelque partie de lui-même.

Je crois en la richesse des individus et je crois aussi qu'ils peuvent se transcender dans la confrontation des idées.

Notre syndicat doit faire face à une situation revendicative des plus difficiles qu'il ait connu et il est affaibli. Les syndiqués du SNTRS-CGT, les ITA du CNRS et de l'INSERM ne nous pardonneraient pas de n'avoir pas su rester unis pour affronter toutes ces difficultés.

Je suis convaincu que nous pouvons trouver les moyens de travailler tous ensemble pour organiser avec efficacité la lutte des travailleurs du CNRS et de l'INSERM pour la défense de leurs revendications.

LES VOTES  
DE LA COMMISSION EXECUTIVE  
DU 5/11/87

Le débat de la Commission Exécutive n'a pas permis de faire évoluer les positions exprimées lors de la Commission Exécutive du 12/10/87.

Des camarades ont souhaité qu'un avis soit donné dès la Commission Exécutive du 5/11 sur les propositions de Gérard MANDVILLE.

Proposition N° 1

Proposition de Gérard MANDVILLE soumise au vote de la C.E. :

- Bureau National constitué de  
Jacques AUDIN  
Catherine DRIANCOURT  
Catherine JOUITTEAU  
Claudine KARLIN  
Annick KIEFFER  
Dominique LAGRANGE  
Roger LALLIER  
Gérard MANDVILLE  
Jean OMNES

Cette proposition ne reflétant pas l'ensemble des positions exprimées lors des 2 C.E., notamment sur l'absence dans cette proposition de Roger TARANTOLA,

Joël CHOISY Président de séance fait la proposition contradictoire suivante :

Proposition N°2

La même proposition que Gérard MANDVILLE en incluant Roger TARANTOLA.

Les camarades Jean OMNES, Claudine KARLIN, Gérard MANDVILLE ont indiqué qu'ils ne voulaient pas participer dans un B.N. où siègerait Roger TARANTOLA.

Annick KIEFFER a indiqué que sa participation au B.N. n'avait de sens qu'associée à l'activité de Claudine KARLIN.

Proposition N° 1 7 Pour.  
Proposition N° 2 13 Pour.  
(20 votants)

La proposition N° 2 recueille l'avis majoritaire de la C.E.

Cette position ne constitue que l'avis de la C.E. sortante qui sera soumis au Congrès souverain.

FINANCEMENT DU CONGRES...

La Commission Exécutive du 5/11/1987 a arrêté le mode de financement du Congrès.

Le Congrès National du SNTRS-CGT constitue une charge financière importante pour la Trésorerie des sections syndicales et pour la Trésorerie Nationale.

Cette charge est inégale d'une section à l'autre, en fonction de la situation géographique qu'elle occupe.

Pour diminuer le coût global, le Conseil Syndical National a décidé que le 19ème Congrès se tiendrait en Région Parisienne afin de diminuer les frais de transports et d'hébergement (50 % du syndicat étant situé en Région Parisienne).

Si nous devons procéder comme par le passé où chaque section prenait à sa charge l'intégralité des frais de ses délégués, cette décision aurait avantagé les sections de la Région Parisienne. Celles de province continuant à avoir des frais plus ou moins importants en fonction de leur éloignement.

Des petites sections se trouveraient ainsi exclues de fait du Congrès pour des raisons financières.

La Commission Exécutive a donc décidé de mettre en place un principe d'égalité basé sur la représentation réelle de chaque section, quelle qu'elle soit.

Une estimation du coût total du Congrès a été faite. Elle comprend :

- \* Transports SNCF 2ème classe (billet Congrès) pour la Province.
- \* Transports en Région Parisienne (il est conseillé au Parisien de se munir d'une carte semaine 5 zones -95 F-).
- \* L'hébergement et les repas du soir à Courcelles pour les délégués de Province, ainsi que les délégués de la Région Parisienne qui participeront aux Commissions de travail.
- \* Le repas fraternel.
- \* Les invités.
- \* Le document final du Congrès.
- \* Frais divers, location salles etc...

( Cette estimation préalable aboutit à un coût total d'environ  
( 103 000 F  
( Il y a 1386 mandats en tout, ce qui aboutit à un coût  
( théorique par mandat de 75 F maximum.



Ainsi par exemple :

Une section, d'où qu'elle soit, qui a 5 mandats (1 mandat = 10 timbres payés en 86) déboursera pour la participation de son délégué, 75 F X 5 = 375 F.

Pour que l'égalité soit totale, il va de soi que les Sections qui, pour une impossibilité quelconque, n'enverraient pas de délégué au Congrès, seraient quand même tenues de payer leur cote-part.

A l'issue du Congrès, lorsque le coût réel sera connu (il sera fonction bien sûr du nombre de participants réels) le coût réel par mandat sera à nouveau déterminé.

Les 75 F annoncés ici sont donc provisoires et constituent un maximum (sauf événement imprévisible).

Dans la pratique, les sections devront faire l'avance de leur frais de transport.

-- Si cette avance est inférieure à ce qu'elles doivent payer, la différence leur sera réclamée au moment du Congrès.

-- Si à l'inverse les frais de transports qu'elles ont engagés pour se rendre à ORSAY sont supérieurs, la différence leur sera remboursée par le Syndicat National.

Lorsque le bilan définitif sera connu, les chiffres seront publiés et les réajustements nécessaires seront faits pour chaque section.

**Il est vivement conseillé aux sections de régler leurs cotisations 86, si ce n'est déjà fait, et leurs cotisations 87.**

**19<sup>ème</sup> CONGRES  
du S.N.T.R.S.-C.G.T**

24-25-26-27 NOVEMBRE 1987  
Université d'Orsay (91)

TRIBUNE DE DISCUSSION

*le débat...*

LES CONTRIBUTIONS CI-CONTRE ONT DEJA ETE  
PUBLIEES DANS SNTRS-INFORMATIONS N°35 et 36.



**FINALITES DE LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES ET ROLE DU CHERCHEUR:  
UNE MUTATION INQUIETANTE.**

La recherche fondamentale en Sciences Humaines et Sociales au CNRS est en train de connaître un moment critique. S'il est permis de parler de crise à son sujet, encore convient-il de ne pas la considérer comme un accident de l'histoire aussi imprévu qu'inexplicable.

La situation de blocage et de décomposition qui la caractérise n'est que le point d'aboutissement d'un long processus de dégradation, tant matérielle que morale, qui ne relève pas de la génération spontanée: elle est le fruit du travail de sape mené depuis plus d'une décennie pour soumettre la recherche à une logique sociale qui l'éloigne de plus en plus de la mission de service public qui lui avait été initialement impartie. Dorénavant, il s'agit moins pour elle de contribuer à décrypter de façon scientifique les mutations du monde contemporain, que de se convertir en "techno-science", en simple outil d'analyse destiné à rationaliser l'adaptation des différents éléments de la vie sociale aux exigences d'une société capitaliste en cours de restructuration ou à fournir une caution "scientifique" pour légitimer les politiques gouvernementales du moment.

C'est pourquoi, la recherche des dimensions explicatives du réel, qui était jadis considérée comme nécessité inhérente à la pratique scientifique, a été peu à peu évacuée au profit de celle des dimensions descriptives auxquelles tous les raffinements technologiques permis par la "révolution télématique" viennent apporter un label de scientificité. C'est ainsi également que toute vision globale des phénomènes s'est vue écartée, sous couvert de respecter la complexité croissante des sociétés, comme si l'étude minutieuse de tel ou tel de ses aspects dispense de s'interroger sur leurs interrelations et, en particulier, sur leur relation avec le politique, au sens large du terme. De tout ceci découle logiquement le fait que tout travail d'analyse et d'interprétation critique de la vie sociale et des théorisations officielles qui prétendent en rendre compte, est considéré comme relevant au mieux du divertissement intellectuel au pire de la "perversion idéologique" voire de la manoeuvre politique camouflée.

Au nom du retour au réalisme et à l'efficacité sociale, on en est maintenant à donner aux travailleurs de la recherche en sciences sociales - qui, il est vrai, ont souvent été les premiers à anticiper la commande étatique, voire privée - des missions qui, jusqu'alors, incombaient aux seuls bureaux d'études:

- mise au point d'outils techniques (ex: indicateurs sociaux de description de la conjoncture) pour "l'aide à la décision".
- évaluation de politiques sociales expérimentales (ex: efficacité sociale des missions locales pour l'emploi)
- réalisation d'études de marché préalables (ex: privatisation des services publics urbains ou reconversion touristique de certaines zones dans le cadre du redéploiement européen).

Ainsi, le chercheur en Sciences Sociales tend-il à devenir un instrument - enfin adapté et utile - de l'ajustement des institutions et des politiques aux "exigences du monde moderne", c'est-à-dire aux impératifs de la restructuration capitaliste en cours : mobilisé, précarisé, technologisé, "technopolisé", européennement redéployé, les seules questions qu'il est désormais habilité à se poser et à traiter concernent les modalités et non plus les finalités d'une société dont la rationalité doit échapper à tout questionnement.

Pour que l'adaptation soit complète, enfin, il importe que sa situation socio-professionnelle soit elle-même adaptée aux temps nouveaux. Ce qui implique:

- le blocage des salaires, la sous-qualification acceptés.
- l'adaptation et la malléabilité permanente obtenues par le renforcement incontrôlé du pouvoir individuel du "patron" : carottes à la mobilité, modulation des rémunérations, promotions discrétionnaires.
- la mise en tutelle individuelle par destruction des possibilités de contrôle collectif: retour en force du mandarinat, allègement des "structures lourdes", procédures d'évaluation du type "carte de pointage" (nombres d'articles publiés, d'interventions dans les colloques, etc.)
- la généralisation des procédures contractuelles de financement des recherches qui induisent un comportement d'"entrepreneur performant", autrement dit de gestionnaire-homme d'affaires capable de "rentabiliser" la recherche, "gestion par objectif" des recherches avec tarification adaptée (nombre de chercheurs/heures/semaine, valorisation des résultats empruntant aux techniques du marketing, de la publicité...)
- la médiatisation de la présentation des "produits": il faut savoir monter des opérations publicitaires pour être reconnu comme un bon chercheur: ce que l'on montre importe moins que la manière de le montrer.

Et, peut-être pour bientôt, sanctions pour non efficacité?

- mutations autoritaires
- précarisation du statut
- dégraissages

**Conséquence de tout cela, on assiste à l'heure actuelle à l'émergence d'un nouveau "modèle social" du chercheur en Sciences humaines et Sociales dont le profil obéit à deux critères fondamentaux:**

- abandon progressif de la démarche scientifique au profit de l'adoption immédiate des objectifs d'intervention comme problématique de recherche et des présupposés idéologiques du discours dominant comme catégories d'analyse.
- adhésion spontanée - voire fascinée - à l'image "new look" du chercheur "constructif": au travailleur intellectuel soucieux de préserver son indépendance à l'égard des sollicitations du pouvoir succède un nouveau "héros positif" sommé d'apporter sa pierre à la consolidation de l'ordre établi.

## FONCTION PUBLIQUE ET PRATIQUES SYNDICALES:

### Réalités d'une titularisation au rabais

Le passage au statut de fonctionnaire des agents du C.N.R.S., a certes permis de faire aboutir une des principales revendications du syndicat de cette dernière décennie (peut-être même "trop principale" par rapport à d'autres). Mais il a aussi, contradictoirement, accentué les blocages qui existaient dans la situation professionnelle de bon nombre d'agents. On peut considérer que cette bataille a été gagnée au détriment d'autres. Le système de concours tel qu'il fonctionne pour la fonction publique a été appliqué mécaniquement aux agents du C.N.R.S.

L'actualité en donne trois exemples:

1) Avant les vacances d'été, se sont déroulées les procédures dites de concours internes destinées à permettre les changements de corps au titre de 85-86. Le sous-classement constituait un phénomène de grande ampleur au C.N.R.S. régi par l'ancien statut, comme la procédure de "suivi de carrière" a pu en faire le constat, en particulier dans les sciences humaines. Cette procédure n'a pas eu la suite prévue, (plan pluriannuel de reclassement auquel s'était engagé la direction du CNRS), le recours aux procédures classiques du statut de fonctionnaire a abouti à l'enterrement quasi définitif de ce sous-classement massif. En effet, les concours internes qui viennent de se dérouler ont démontré l'écart immense entre le nombre de reclassements à effectuer et celui des possibilités offertes. Cet été, le recensement officiel chiffrait à 4 855 le nombre d'agents se présentant aux concours internes et à 620 le nombre de possibilités de promotion (soit 12,8%). Dans la BAP 10 (SHS) 5 postes étaient offerts pour 148 postulants (3%) au grade d'IR. La procédure qui aura lieu au titre du concours interne 87 ne comporterait que 65 postes ouverts pour donc - au moins - les 4 300 demandes de reclassement restant à satisfaire (15%). Lorsque l'on sait que ces deux procédures ont été qualifiées de "reclassement exceptionnel", on voit ce que cela veut dire pour la suite, d'autant que la **sectorisation ne donne pas la même chance à tous les agents.**

2) En ce moment même, se déroule le début de la procédure du changement de grade dans le cadre des travaux des CAP.

Selon le recensement officiel du 30/6/87, 3 670 agents étaient promouvables et 716 possibilités étaient budgétisées (19,5%). Pour les SHS, les chiffres sont de 16 sur 104 pour les IR1 et de 36 sur 227 pour les IE1, soit respectivement 15,4% et 15,8%. Ce qui signifie, après la tenue de la CAP 87, (CAP pouvant effectuer un préclassement confidentiel et non prioritaire), il restera grosso modo 3 000 agents pouvant prétendre à changer de grade. Rappelons en outre que la CAP travaille à partir d'un pré-classement effectué régionalement par les patrons de laboratoire et l'administration déléguée.

Dans les deux cas, deux choses semblent claires: la disproportion extrême entre le nombre de postes offerts et le nombre de postulants possibles, et l'impossibilité de régler ce genre de situation par les **procédures classiques du statut de fonctionnaire.**

Si le CNRS ne met donc pas en place des modalités adaptées au règlement de cette question et si nos élus syndicaux se contentent de participer "normalement" aux instances d'évaluation et de classement sans engager également - avec l'ensemble du syndicat et des personnels - une bataille pour obtenir des mesures exceptionnelles, on va vers l'enterrement définitif de tous les espoirs de régularisation de la situation professionnelle de cette masse d'agents concernés.

Il nous semble ainsi qu'il y a là matière à réflexion sur le type de position que le syndicat doit prendre par rapport à sa participation dans les rouages du statut de la fonction publique. En rester à la seule position de participation "normalisée" nous semblerait aboutir à faire du syndicat le complice d'un piège visant à évacuer les revendications légitimes de reclassement et de promotion sous prétexte des avantages de sécurité du statut de la fonction publique. Ce serait aller vers une dérive "fonctionnaliste" du rôle du syndicat au CNRS d'autant plus grave qu'il serait en retrait par rapport aux positions prises par certains des membres du jury des concours qui, eux, ont été nommés par la Direction (cf la lettre du jury IR/SHS).

3) Le problème des retraites, lui aussi d'actualité, démontre à notre avis le danger d'en rester à des positions de fonctionnement classique. La constitution des dossiers pour la validation des services antérieurs dans le cadre de la retraite de la fonction publique et leur examen par les instances administratives compétentes semblent, en effet, poser de nombreux problèmes. En premier lieu, le traitement du dossier se fait avec une lenteur en rapport avec la faiblesse des effectifs administratifs chargés de la question, avec pour résultat de retarder d'autant le début éventuel des procédures de rachat de points et donc de le rendre encore plus pénible à supporter financièrement. D'autre part, les agents partant actuellement - ou devant partir bientôt en retraite - sont dans l'ignorance totale quant à leur situation financière future.

En second lieu, le règlement des dossiers risque de se faire - comme pour les procédures de reclassement ou de promotion - dans des conditions défavorables aux personnels.

En effet, vu les règles imposées par le statut pour considérer comme acceptables certains types de services antérieurs (par exemple vacances, temps partiels etc.), bon nombre d'agents - en particulier dans les Sciences Humaines et Sociales - qui ont dans les années 60-70 fait de la recherche sous contrat dans de nombreux organismes para-publics verront leur nombre d'années validables réduites à la portion congrue (s'ils n'ont pas déjà eux-mêmes auto-censuré leur dossier en raison des difficultés à se procurer certificats et autres attestations).

Si le syndicat se contente d'entériner les positions de l'administration qui s'appuie sur les règles du statut de la fonction publique en la matière, comme cela semble être le cas actuellement, on va là aussi vers la mise à la trappe de problèmes sociaux et professionnels bien réels. Sous prétexte que le statut est maintenant pour nous une réalité à laquelle il faut se conformer, on avallise ainsi la **vision et le fonctionnement réactionnaire de la fonction publique et on favorise de la sorte l'accoutumance à sa dégradation interne, première étape de remises en cause totales ou partielles, brutales ou douces.**

Il semble donc urgent que le syndicat, non seulement, revienne à des positions de défense concrète des problèmes des personnels, mais qu'il le fasse avec une vision "large" du rôle de la recherche et de sa place dans la fonction publique, sans se laisser imposer les règles du jeu par l'administration.

SALAIRES - POUVOIR D'ACHAT

Dans la remise en cause des législations, statuts, grilles de salaire par le Patronat et les gouvernements concernant le Secteur Public, il me paraît nécessaire que le salaire soit la revendication principale, car il est l'un des enjeux de société.

L'individualisation des salaires, c'est le renforcement de l'individualisme dans la société. C'est la flexibilité, à travers l'idéologie capitaliste propagée par l'intéressement, sur le plus méritant. C'est le dévoiement de l'aménagement du temps de travail; du travail de nuit, des jours fériés, des vacances, etc... C'est le développement entre les personnels, pour obtenir les meilleurs résultats dans les meilleurs délais, d'un climat de compétition malsain...

La Direction du CNRS s'inscrit dans cette logique capitaliste par le biais des primes modulées, exceptionnelles.... Par l'embauche de personnels sur Contrat à Durée Déterminée, avec de meilleurs salaires, donc concurrents, et des aumônes pour les T.U.C. et les vacataires...

Il me semble que la bataille des idées pour une grille de salaires est primordiale pour les I.T.A. afin d'éviter ce déclin social qui tend à déstructurer notre mode de vie.

La bataille pour un salaire minimum de 6.000 Francs net (5.042 Francs brut actuellement au CNRS) et un rapport de 1 à 4 dans un projet de grille pour les I.T.A. me semble décisif.

Cette grille devrait prendre en compte notre spécificité d'organisme scientifique comprenant une majorité d'Ingénieurs, Techniciens et Cadres; avec des propositions de salaires par corps, débattues avec les syndiqués et les personnels.

Cette grille de salaire de la Recherche devra être discutée au sein de l'U.G.F.F. pour une cohérence des revendications salariales au sein de la Fonction Publique.

Concernant le pouvoir d'achat :

nous avons perdu depuis 8 ans  $\approx$  10% de notre pouvoir d'achat, en particulier grâce aux politiques d'austérité, de rigueur prônées par les gouvernements successifs, en s'appuyant sur un indice INSEE très insuffisant et un calcul de l'augmentation en masse salariale et non pas par salaire.

Proposition d'amendement (proposition de lutte)

Chapitre D - Salaires - Pouvoir d'Achat, à rajouter après le paragraphe 129 :

- Une grille de salaire par niveau de fonction
- Pour le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat et son maintien pour tous
- Pour l'échelle mobile calculée par salaire
- Pour la prise en compte de l'indice CGT de référence, prenant en compte les dépenses réelles des familles.

LES T. U. C. -

1500 à 2000 TUC au C.N.R.S. (Le nombre de CDD difficile à obtenir au CNRS) 30 à 40 TUC dans la 4ème Circonscription, 70 TUC sur le Centre d'ORSAY

avec comme nouvelles caractéristiques le fait que de plus en plus de jeunes sont en possession de diplômes (Bac, BTS, etc...)

Depuis 10 ans le Centre d'ORSAY a perdu 100 postes (départ à la retraite ou démission), principalement pour l'entretien, aide de labo, préparation des TP/TD, etc...

Parallèlement des besoins en personnel se sont exprimés dans différents laboratoires et services centraux.

Les TUC remplacent progressivement ces manques en postes de titulaires, sans estomper que globalement ce sont les personnels Chercheurs, Enseignants et ITA qui supportent cette charge de travail supplémentaire au détriment de leur activité professionnelle.

Dans le même temps, le travail administratif augmente sans création de postes. Face à cette situation, il est demandé :

- aux étudiants de taper leurs thèses,
- aux enseignants-chercheurs de taper leurs articles, rapports d'activités,

(Il est vrai que l'équipement des labos en traitements de textes modifie un peu le problème, mais la durée des bourses ne permet jamais aux jeunes thésards ce surcroît de travail et cela crée des tensions entre catégories)

-aux ITA de faire des petits travaux, peinture, etc... de leur local ou celui des autres.

(la polyvalence marche bon train au royaume de la matière grise)

Ces jeunes, assistés, (T.U.C et autres contrats-bidons) doivent être considérés comme des sans emplois au même titre que les 3.500.000 sans emplois en France (chômeurs, fin de droits, préretraité, contrat de reconversion, ....etc)

La lutte pour l'emploi passe nécessairement par l'embauche des sans emplois. Par la création de postes dans un premier temps, et à ce titre, nous devons contribuer à la prise de conscience des personnels, que c'est dans leur propre intérêt et celui des jeunes, comme celui du CNRS, de l'Université, qu'il faut que chaque emploi précaire devienne un emploi stable rémunéré à la qualification correspondant aux besoins des labos et services.

Proposition d'amendement (et de lutte) :

Programme d'action - Chapitre A Emploi -

Suite au paragraphe 13-14-15 - rajouter 15bis ou 16 en décalant les suivants.

- Arrêt de toute nouvelle embauche sur emplois précaire, transformation de ceux existant en emplois de titulaire, avec ouverture au concours pour l'embauche.

La Sélection professionnelle, statutaire :

Depuis 1985, les premiers changements de grade au choix (sessions 1986 et 1985) devaient être suivis par une sélection professionnelle pour les personnels postulant au grade supérieur et entrant dans les critères administratifs (ancienneté, grade et échelon).

Cela concernait principalement :

le SAR 2 - SAR 3	→	SAR 1
T2-T3	→	T1
IR1-IR2	→	IRO
AAR1-AAR2	→	AARP

Ce retard est de la responsabilité entière de la direction du CNRS et du Ministère. Normalement la direction du CNRS aurait dû consulter les instances compétentes sur son contenu, en l'occurrence le Comité Technique Paritaire, qui a dans ses prérogatives de donner son avis sur les modifications et réformes statutaires.

Dans la logique de sa politique de remettre en cause la démocratie à tous les niveaux du CNRS, elle a fait fi de cette instance élue.

Et pour cause le contenu de cette épreuve professionnelle possède en son sein des critères n'ayant rien à voir avec l'activité professionnelle exercée par de nombreux personnels.

- Connaissance de l'organisation de la Recherche Scientifique au CNRS, dans les EPST, EN France.

Qu'on se comprenne bien, nous sommes pour une meilleure formation générale, pour l'amélioration des connaissances en Histoire, Langues, etc... nous sommes pour la connaissance des structures administratives, politiques du CNRS, des EPST, de la Recherche en France, des EPIC, coopérations, contrats, des décrets sur la Fonction Publique, etc...

Faut-il encore que le CNRS organise des réunions d'informations, des stages ouverts à l'ensemble du personnel.

Mais d'aucune manière cela doit servir de "critères sélectifs" pour juger l'activité professionnelle exercée dans nos labos ou services.

Il en est de même sur le critère de "personnalité" demandé pour les AARP. Si on cède à cette politique de remise en cause de la qualification exercée, la porte sera ouverte pour que cela soit appliquée pour l'ensemble des concours, où ce type de question sera posée, cela s'est déjà passé pour les administratifs pour les concours de reclassement.

Proposition d'amendement - (Mais surtout proposition de lutte !)

- que la sélection professionnelle se tienne rapidement avec des moyens, des possibilités depuis 1985

- que l'effet rétroactif administratif et financier depuis 1985 se fasse pour les nommés,

- que la "conversation" soit limitée strictement à l'activité professionnelle exercée, reconnue par les emplois-types des BAP

-Après la tenue de cette session, renégocier son contenu, suivi de la consultation du Comité Technique Paritaire du CNRS.

LA SUPPRESSION DES CLASSES.

C'est sur ce seul mot d'ordre que le syndicat a argumenté au CTP qui a adopté notre statut particulier. A aucun moment, on n'a parlé de qualification en liant celle-ci aux nouvelles classifications : c'est une grave erreur, qu'on paie cher. Il me semble que cette revendication, prononcée de façon globale, n'est pas juste :

- pour les ingénieurs (et c'est ce qui est ressorti lors du débat sur le rôle des élus dans les CAP pour les changements de classe) il est apparu, lors du suivi de carrière, des niveaux V et V+. Effectivement, il y avait des différences de qualification (même si le mot est peut-être un peu fort), ce qui justifierait les classes.

- pour les catégories C et D (toutes les catégories qui se trouvent au dessous de la 3B et 3D), on déroge au statut de la Fonction Publique. Ces catégories n'ont en effet pas de classes, mais un système de chevrons plus intéressant sur le plan de la promotion, système qui vient d'ailleurs d'être amélioré. Il faut profiter de l'application de ces mesures du CNRS pour remettre en cause les classes pour ces catégories.

- pour les catégories B, il n'y a que deux classes dans la Fonction Publique et, contrairement à ce que dit le document, l'examen professionnel n'est nullement obligatoire (cf. décret 739 10 du 29/9/73 art.3) D'autre part, pour justifier cet examen, l'idée que de passer de 2ème classe à 1ère classe est un "bond" correspondant à l'ancien passage 3B-2B (niveau 3 niveau 4?). Que sont les AI ? Quelle différence entre T1 et AI ?

Que signifie la revendication automatique sans répondre à cette question de : (54) tous les T1 ex 2B ou 2D ... doivent être assistant ingénieur

Sur quelle base le SNTRS est-il intervenu lors du reclassement ?

Plus juste est la revendication de tous ceux qui, ayant le niveau IV, doivent être reclassés AI.

(73) Pour la sélection professionnelle, ça fait trois ans que cette sélection est demandée sur quelle base ? Quel va être le niveau de l'examen ? Quelle position ? Quelles revendications du syndicat ? est-on d'accord avec le fait que, seuls les T1 et les SAR1 aient à connaître l'organisation de la recherche en France ? Dans quel but ? Et eux, seront-ils concernés par la revendication des T1 en AI ?

(73) Le document semble se satisfaire du fait que cette sélection professionnelle se fasse de façon dérogatoire, par rapport à la Fonction Publique "par voie orale". Ce que je dis pour les concours est applicable ici.

(84) Il est impensable que les membres du jury choisissent les candidats. Je ne pense pas qu'on doit être satisfait du corps des AI, sinon que ça aura permis à certains 2B d'y aller (tant pis s'ils méritaient de passer IE).

LES CONCOURS.

La position du syndicat a, à cet égard, évolué. Du temps où seuls les administratifs, passaient les concours, nous estimions que c'était un moyen supplémentaire de promotion.

Ceci me semble être toujours le cas. D'affirmer sans rien expliciter (50) que "les concours sont mal adaptés..." Je ne suis pas d'accord. Les CAP, on sait comment elles fonctionnent ... (bloc de la direction, division syndicale, loterie sans explications pour les avancements qui dépendent des directeurs de labo (dossiers gonglés ou dossiers mal faits, agents proposés ou pas).

Le fait que les organisations syndicales puissent consulter les dossiers permet d'apporter plus d'éléments aux membres de la CAP. On ne peut se permettre de classer des dossiers sans l'avis des travailleurs concernés; remplir notre rôle, c'est défendre les dossiers de ceux qui nous l'auront demandé. Une démarche abandonnée depuis longtemps ...

Les CPPR font partie d'une autre démarche; ce n'est pas une instance de jugement, comme les CAP, mais une instance de défense. Il s'agit non seulement de défendre chaque dossier, mais aussi de connaître les appréciations des membres de l'administration. Il s'agit d'élargir une concertation qui, dépassant le stade de la promotion, pose les problèmes des emplois de chaque ITA lié aux métiers, aux disciplines, à l'activité des laboratoires ou services. Etre là pour veiller au grain, informer les ITA, envisager des actions avec eux : voilà qui doit correspondre à l'activité du SNTRS.

Contrairement aux CAP, le concours permet à tous ceux qui le souhaitent de se présenter. Ce qu'il faut, ce n'est pas dire : on ne veut pas de concours, mais faire en sorte que ces concours se déroulent mieux et soient adaptés aux différents métiers et disciplines, et qu'ils permettent l'égalité de tous les candidats, à partir des critères contenus dans les BAP. Pour l'instant, le contenu est flou, il faut le négocier sur nos propositions, encore faut-il en avoir...

Actuellement, on ne sait pas trop ce que les membres du jury attendent des candidats et ce qui motive leur note. Ils ont entre les mains des dossiers plus complets que ceux des CAP, leur donnant une idée précise du travail effectué par l'agent et sa place dans le laboratoire : aussi il me semble que le concours devrait contrôler le contenu du dossier de l'agent (utilisation des techniques, connaissances nouvelles acquises, etc..)

Pour la forme, je pense que la forme orale est la plus difficile qui soit (quoique le syndicat en dise pour les examens professionnels). C'est déjà angoissant pour beaucoup de passer un concours, être seul devant un jury fait perdre à beaucoup de leurs moyens. Le comportement de l'agent en matière d'expression orale intervient, alors que dans leur activité professionnelle, peu ont à justifier de cette aptitude qui est critère de qualification qui n'a rien à voir avec le grade pour lequel ils se présentent.

Permettre au candidat de s'exprimer par écrit,  
- c'est obliger le jury à lui poser des questions claires et, par la suite, d'avoir la possibilité de contrôler le niveau  
- c'est permettre à l'agent de mieux réfléchir avant de répondre  
- c'est donner aux membres du jury la possibilité de noter et classer, à partir de textes écrits et non à partir de notes prises lors des auditions

- c'est surtout une possibilité pour le candidat d'avoir des explications (texte en main) sur sa notation. Possibilité de recours.

Pour la préparation aux concours, on ne peut se contenter de ce qui est écrit dans le document préparatoire (103). Dans la situation que nous connaissons actuellement d'accélération des sciences et des techniques, ne pas se former parallèlement à son travail, c'est régresser. La formation sur le tas, bien que donnant un savoir-faire, conduit à ce que l'ITA "rende des services", mais ne lui permet pas de dominer son outil de travail, donc de lui donner une autre qualification.

Tout commençant au laboratoire, il ne devrait pas y avoir un rapport de directeur de laboratoire, sans que dans les perspectives tracées pour le laboratoire apparaissent les nécessaires évolutions des techniques, la place que doivent prendre les ITA dans cette évolution et la formation nécessaire à suivre.

Il est vrai que l'évolution de carrière de l'agent est conditionnée à l'activité du laboratoire et du travail qu'on lui donne à faire. S'il n'a aucune perspective de carrière, il est normal qu'il souhaite partir. Mais la question essentielle qui se pose à lui est : pour quel travail intéressant, avec des perspectives de carrière puis-je demander une formation qualifiante ? Or actuellement, rien ne permet une telle démarche ... et le programme revendicatif est vide en ce domaine.

L'UGFF ET NOS REVENDICATIONS FONCTION PUBLIQUE.

Je ne suis pas un fétichiste des structures et je pense que, à la CGT dans la fonction publique, il y en a trop pour assurer une réelle démocratie syndicale, l'ensemble de ces structures fonctionne par délégation de pouvoir. Il serait temps d'y mettre un peu d'ordre, afin d'y gagner en clarté et en efficacité.

Mais la bonne manière d'y arriver n'est certainement pas celle du SNTRS, qui distribue sans les expliciter des sentences (pour l'UGFF, 4514; pour la FERC, 4520).

Seul le congrès du syndicat national est préparé à partir de documents diffusés à tous les adhérents. A partir de là, les syndiqués ne connaissent pas la FERC, l'UGFF, etc... Or, la réalité actuelle, c'est que l'interlocuteur du gouvernement sur les problèmes de salaires, de carrière (réformes catégorielles), en un mot d'amélioration du statut général, c'est l'UGFF.

Or, si le syndicat diffusait les informations venant de cette organisation de la CGT, ça permettrait une meilleure compréhension du statut, des revendications en découlant et surtout, cela créerait les conditions d'action pour l'aboutissement de ces revendications.

Actuellement, sont discutés avec le gouvernement les salaires, les réformes catégorielles (C et D, B) les promotions suite à la diminution des emplois, la modernisation et les conditions de travail, les cercles de qualité etc...

Quelles sont, dans chacun de ces domaines, les revendications défendues par l'UGFF ? qu'en pensons-nous ? qu'en pensent les travailleurs ? Car il ne faut pas se faire d'illusions, nous n'aurons une amélioration de notre statut et de nos salaires que dans la mesure où nous saurons créer un rapport de force favorable à l'aboutissement de ces revendications qui devraient être nos revendications. On ne peut se contenter de dire (4514) : "Une fédération des fonctionnaires ne nous semble pas la meilleure forme..." sans proposer autre chose.

Une attitude responsable du SNTRS serait de faire qu'une plus grande concertation existe entre les différents syndicats CGT de la fonction publique à partir de chaque spécificité pour établir une plateforme revendicative discutée par les syndiqués et permettant une véritable mobilisation des travailleurs.

Les quelques frémissements d'appareil que connaît aujourd'hui le syndicat ne doivent pas faire oublier l'essentiel ( à mes yeux ) : -rassembler le syndicat sur une orientation ouverte et offensive dans la défense des gens.

Ceci n'est possible qu'à certaines conditions: maintenir une organisation indépendante, y faire vivre une démocratie active notamment en perfectionnant la transparence, réaffirmer son caractère national garant de sa cohérence et de son efficacité, et enfin définir une démarche de classe sans ambiguïté ni sectarisme.

L'indépendance est un enjeu d'autant plus vital que rien n'indique une évolution des partis politiques vers une conception des rapports syndicat-parti qui mette fin au principe de la courroie de transmission.

Les meilleurs garants de cette indépendance sont les liens étroits que le SNTRS-CGT entretient d'abord avec les personnels et lui permettent de définir une stratégie adaptée à sa réalité.

Sans cette autonomie de l'analyse, ce serait le retour à la duplication des schémas extérieurs peu opérationnels.

Ce qui vaut pour la relation parti-syndicat vaut également pour la manière d'affirmer la spécificité du SNTRS-CGT dans les diverses instances de la CGT - et inversement dans la manière de reproduire la spécificité de la CGT dans nos organismes.

Que l'on songe aux effets désastreux qu'aurait pu provoquer la reproduction systématique de certains tracts édités par une Union Générale...Ils représentent ( à mon avis ) le contre-exemple d'une démarche ouverte: vocabulaire de guerre froide, clichés stéréotypés sans parler des contorsions idéologiques qui visent à faire passer les ralliements de dernière heure aux initiatives de la FEN et de la CFDT pour des initiatives unitaires ....

Une ligne d'indépendance est cependant d'un prix très élevé: effort d'analyse, vie des sections, et surtout des résultats tangibles dans la défense des gens. C'est précisément cette difficulté réelle et l'inconfort qui parfois en résulte qui nourrit une tendance à marquer le pas dans la rénovation du syndicat, reproduire ce qui est fait, est souvent plus tentant que de veiller à notre spécificité...Surtout lorsqu'il faut en plus résister à la formidable pression qui s'exerce mois après mois dans les différentes instances de la CGT ( comme celle qui a amplifié comme un écho parfaitement orchestré l'idée que le SNTRS était en "désaccord sur la crise", et/ou qu'il était devenu "réformiste" et bien d'autres encore....).

Ce climat peut conduire au découragement et contribue à favoriser des regroupements hétéroclites dont le dénominateur commun pourrait être la révision d'une démarche séduisante mais trop éprouvante. Les partisans d'une reconnaissance de l'USCA se recrutent sur des bases analogues.

De la transparence, je me contenterai de souligner l'impérieuse nécessité, comme le complément direct de la vie démocratique, l'expérience nous a montré qu'en cassant cette habitude des pseudo secrets d'état-major nous avons assaini les relations entre organisations confédérées, placées sous le contrôle des syndiqués.

Le maintien d'une structure nationale va de pair avec ce qui précède, face à une direction organisée sur la base d'une politique nationale il serait absurde d'affaiblir le SNTRS, ce qui n'exclue nullement la nécessité d'améliorer le fonctionnement des structures locales. Par ailleurs, il est indiscutable que l'existence d'un syndicat national a été un facteur de résistance important face aux pressions diverses.

Quant à la démarche de classe, si elle doit déterminer la stratégie du syndicat, elle me paraît autant reposer sur une adoption critique des analyses confédérales que sur une pratique autonome, ouverte à la critique et débattue avec les gens.

Le 19ème Congrès me semble un moment choisi pour que nous sachions si les réponses qui ont été apportées à ces questions sont les bonnes. C'est ( à mon avis ) un des enjeux du Congrès dont tout le reste dépend.

Richard Varin

Aux camarades de la Commission Exécutive du SNTRS-CGT,

La section réunie le 27 octobre 1987 dans le cadre de la préparation du 19ème congrès du syndicat national a pris connaissance d'un tract intitulé "L'USCA s'adresse aux syndiqués du SNTRS-CGT".

La section considère cette démarche inadmissible dans le mouvement syndical et qui plus est à la veille du congrès national.

La section voit un lien profond entre le procédé employé et ce que propose ce tract : aller vers la création de syndicats d'établissement (laboratoire, groupe de laboratoires, université,...). Il s'agit évidemment de détruire le SNTRS-CGT comme syndicat national.

Des différences d'appréciation voire des divergences "historiques" existent entre le SNTRS-CGT et l'UGFF-CGT. Cette dernière a engagé la transformation de certains syndicats nationaux en unions de syndicats de base (le SNETP-CGT par ex) et a créé l'USCA-CGT dans les conditions que l'on sait, ce qui a valu la condamnation par notre syndicat et aussi par la FERC-CGT.

Peut-on régler des divergences avec de telles méthodes ?

A l'heure où le statut national est menacé, où les tentatives d'individualisation des salaires visent à faire éclater la grille nationale (au CNRS avec la prime mais aussi au niveau de la Fonction publique avec les propositions du rapport Arthuis), vouloir supprimer le syndicat national au profit de syndicats locaux ne peut être compris que comme une adaptation anticipée -c'est-à-dire un encouragement- à la destruction des acquis nationaux des personnels.

La section estime indispensable que la prochaine C.E. du 5 novembre condamne la manoeuvre de l'USCA avec la plus grande fermeté. Si elle ne le faisait pas, non seulement elle se déjugerait et rayerait d'un trait de plume le juste combat qu'elle a mené pour la défense du syndicat national comme outil indispensable à la défense des personnels du CNRS, mais encore elle provoquerait une confusion très dommageable à la veille du 19ème congrès.

La section demande que ce texte soit publié au plus vite dans la tribune de discussion.

Adopté à l'unanimité.  
Verrières, le 27 octobre 1987.



Chers Camarades,

Dans votre lettre du 27 Octobre vous indiquez qu'ayant pris connaissance du tract intitulé "L'USCA s'adresse aux syndiqués du SNTRS-CGT" vous considérez cette démarche inadmissible dans le mouvement syndical et qui plus est à la veille du Congrès National.

La Commission Exécutive du SNTRS-CGT à la même appréciation.

Cette démarche qui consiste à s'adresser directement aux adhérents d'un syndicat est la négation par cette organisation des instances de direction de notre syndicat et un mépris à l'égard des adhérents qui se sont donnés cette direction.

De plus quand cette organisation est de la CGT, elle bafoue le mode de fonctionnement interne de la CGT qu'est le fédéralisme.

Comme la création de l'USCA à la veille de notre C.S.N. devant traiter de nos rapports avec le SNCS et de la syndicalisation des chercheurs, c'est une nouvelle fois à la veille de notre Congrès que se situe cette intervention extérieure.

Le procédé employé montre bien que l'USCA est une initiative téléguidée plus préoccupée d'intervenir dans notre champ d'activité que de rassembler les chercheurs pour agir, sur des revendications leur permettant de se retrouver avec leur spécificité sur des bases de classes.

Le projet de document d'orientation que nous avons adopté le 15 Septembre dans son chapitre 4 "Le SNTRS-CGT" réaffirme les conceptions du SNTRS-CGT pour assurer le développement du syndicat et de quel SNTRS-CGT il s'agit : "Le SNTRS-CGT, notamment depuis le 16ème Congrès, a placé la section syndicale au coeur de sa démarche sur l'approfondissement de la vie démocratique du syndicat et sur une pratique de lutte la plus proche des personnels" (4220)...

"La place du CNRS et de l'INSERM dans le dispositif national de recherche, la réalité vécue par les personnels quant aux liens où se négocient leurs revendications donnent un rôle principal aux décisions nationales de ces organismes qu'il s'agisse du statut, de la gestion des personnels ou de la politique scientifique. Ce contexte conduit à maintenir une organisation syndicale nationale jouissant de son autorité pour définir avec ses adhérents une orientation cohérente en regard de la politique de l'organisme ainsi que des "objectifs revendicatifs correspondants." (4240).

Ceci avec les éléments développés dans les paragraphes sur le fédéralisme, l'activité interprofessionnelle, le mouvement syndical fonctionnaire, nous semble suffisamment clair sur les propositions de la C.E. soumises au débat du 19ème Congrès

La C.E. invite les adhérents à participer nombreux aux débats préparatoires du Congrès et à élire les délégués représentatifs de leurs débats.

La Commission Exécutive  
du 5 Novembre 1987